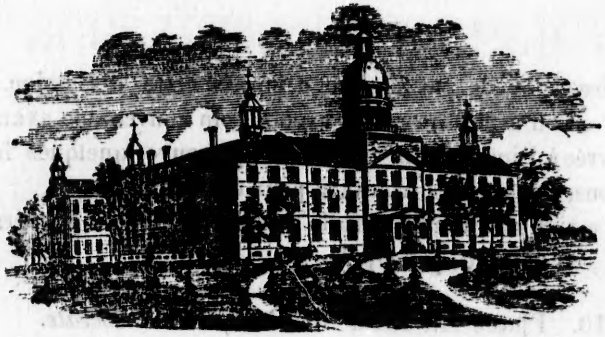

NECESSITE DE LA RELIGION

DANS L'EDUCATION.

BIBLIOTHEQUE (DU COLLEGE) DE LEVIS

DISCOURS PRONONCÉS

A LA

DISTRIBUTION DES PRIX

DU

SEM. DE ST. HYACINTHE.

LE 7 JUILLET 1874.

IMPRIMÉ A L'ATELIER DU " COLLÉGIEN ".

1874
(67)

Les circonstances ont forcé de composer cette discussion à la hâte : elle n'a pu être revue avec le soin convenable avant d'être livrée à l'impression. Aussi il s'y trouve quelques incorrections, remarquées trop tard pour être corrigées.

Il s'y est glissé aussi un certain nombre de fautes typographiques ; en voici les principales :

Page 10.	Platon fait dire à *Alcibiade*,	lisez à *Socrate*.
,, 14.	au lieu de *Raynol*,	lisez *Raynal*.
,, 16.	,,	*intelligente*, lisez *inintelligente*.
,, 18.	,,	*toutes sciences sociales*, lisez *toutes les sciences sociales*.
,, 19.	,,	les ruines gigantesques de *Babylone*, lisez *Babel*.
,, 21.	,,	*lever les âmes*, lisez *élever les âmes*.
,, 23.	,,	*Entendez* l'histoire, lisez *Étudiez* l'histoire.
,, 29.	,,	littérature *profane*, lisez *payenne*.
,, ,,	,,	*d'aucunes* fécondes, lisez *d'aucune* & &
,, 32.	,,	retranchez *à* entre *la religion* et *avec les lettres*.
,, 33.	,,	*constitutrices*, lisez *constitutives*.
,, 34.	,,	*légalement*, lisez *légitimement*.
,, 36.	,,	*comprimée*, lisez *confirmée*.
,, 45.	,,	*Eh !* le principe, lisez *eh bien !* le principe.
,, 45.	,,	doctrines *spirituelles*, lisez *spiritualistes*.
,, 46.	,,	sa *dignité*, lisez sa *divinité*.

NECESSITÉ DE LA RELIGION

DANS L'EDUCATION.

1er. DISCOURS.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS.

Il y a trois mois, dans une circonstance solennelle, il a été dit : " Ce n'est pas dans notre société qu'il est prudent de laisser contrôler par le clergé, de quelque dénomination qu'il soit, l'éducation classique et universitaire ". — Cette parole est une insulte à notre patrie, qui, depuis son établissement, a toujours confié et confie encore aujourd'hui à l'Église l'éducation de ses enfants ; elle est une insulte au clergé canadien, à qui elle reproche implicitement une influence funeste sur la jeunesse qu'il instruit ; elle est une insulte à Dieu, principe et fin de tout, à qui elle défend de contrôler, par ses ministres, les sciences dont il se déclare le Dieu à un titre spécial : *Deus scientiarum Dominus est.* (1. Reg. 2. 3.)

Nous qui devons au sacerdoce, établi par le Christ, cette éducation, à l'aide de laquelle nous espérons pouvoir servir la société, nous sommes tenus en honneur de relever le gant qui nous est jeté. C'est d'ailleurs un devoir pour tout catholique de protester énergiquement contre une assertion explicitement frappée d'anathème par l'Église.

Il y a dix ans le Vicaire du Christ qui gouverne aujourd'hui si glorieusement la société catholique, ce docteur dont la parole est infaillible, parcequ'elle est l'organe de Dieu même, donnait une preuve éclatante de sa fidélité à sa mission, qui est de maintenir la vérité. Je veux parler de cette Encyclique qui

a condamné tant de doctrines erronées. Les débats les plus animés avaient lieu sur toutes les questions qu'elle a touchées, et qui intéressent au plus haut point l'ordre social. De funestes erreurs se propageaient partout ; nombre d'esprits s'en laissaient dominer. Mais le gardien de la vérité apparait ; il s'assied majestueusement dans cette chaire, d'où naguère il a fait entendre, dans la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, une doctrine qui a eu un si éclatant triomphe. Je vois se dérouler entre ses mains une longue feuille où sont inscrites 80 propositions soutenues, défendues, propagées par toutes les ressources du sophisme, par les intérêts des passions et par la puissance jalouse des Empereurs et des Rois. Le Pontife suprême les dénonce avec un accent d'indignation ; puis avec l'autorité de cette voix qui a puissance, *docens quasi potestatem habens*, il fulmine cet anathème : Toutes et chacune des mauvaises opinions et doctrines qui viennent d'être rappelées, nous les réprouvons, proscrivons et condamnons. *Omnes et singulas pravas opiniones commemoratas reprobamus, proscribimus atque damnamus.*

J'écoute ; est-ce un cri de révolte qui va s'élever d'un nombre plus ou moins grand des 200 millions de sujets du Pontife ? Non : mais j'entends l'écho se prolongeant de distance en distance dans toutes les parties du monde catholique, et répétant : *reprobamus, proscribimus atque damnamus.*

Or, parmi les propositions condamnées, se trouve celle-ci qui est la 45ème du Syllabus.

" Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la " jeunesse d'un État chrétien est élevée, si l'on en excepte " dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et " doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre autorité le droit de " s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des " études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres. "

La 47ème proposition réprouvée est conçue en ces termes :

" La bonne constitution de la société civile demande que les " écoles populaires qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple, à une instruction supérieure, et à une

" éducation plus élevée de la jeunesse, soient affranchies de
" toute autorité de l'Eglise, de toute influence modératrice, et
" de toute ingérance de sa part et qu'elles soient pleinement
" soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant
" le désir des gouvernants et le niveau des opinions générales de
" l'époque. "

Voici la 48ème.

" Des catholiques peuvent approuver un système d'éducati-
" on, en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église
" et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la
" connaissance des choses purement naturelles et la vie sociale
" sur cette terre. "

Cette déclaration de l'Église sur la nécessité de la religion dans l'éducation ne fait que confirmer ce que proclame la raison et ce qu'atteste l'expérience. Aussi cette nécessité est-elle affirmée par des hommes qui ne professent pas la foi catholique.

Il y a vingt six ans, une solennité littéraire semblable à celle qui nous réunit aujourd'hui, Messieurs, avait en cette institution un éclat tout particulier. C'était la réunion la plus remarquable que l'on eut vue encore, par le nombre de ceux qui la composaient, et surtout par l'éminence du personnage qui la présidait. Celui-ci à la fin de la séance monta sur le théâtre, et il prononça une allocution dans laquelle il dit en propres termes ces paroles : " C'est dans l'ordre des idées éternelles, qu'il faut aller chercher les principes qui doivent nous diriger dans la vie du temps. "

Qui s'exprimait ainsi ? Sans doute un des vénérables pontifes de l'église du Canada — Non, Messieurs, c'était un laique ; c'était un protestant ; c'était ce gouverneur général qui, par sa haute intelligence, ses qualités aimables, et la sagesse de son administration, a laissé une mémoire si vénérée parmi nous ; c'était Lord Elgin.

À peu près à la même époque où ces paroles étaient prononcées dans notre pays, M. Guizot disait en France : " La société ne retrouvera l'ordre et la sécurité que dans les idées chrétiennes : le monde ne sera sauvé que par la foi, l'espérance et la charité."

Mais on le sent, si la société, dans l'éducation qui la forme,

n'est pas imprégnée de l'esprit chrétien, si pour tout ce qui tient à l'ordre intellectuel, elle met la religion en séquestre, alors elle ne serait pas dans les conditions auxquelles l'éminent publiciste attache son salut.

Et cet autre homme, qui a joué depuis si longtemps un si grand rôle dans son pays, M. Thiers, disait en parlant de son plus constant adversaire, qui quelques années auparavant lui avait adressé ces paroles fameuses : " Je suis le fils des croisés, " je ne reculerai pas devant les fils de Voltaire, " M. Thiers disait à la tribune nationale " Je donnerai la main à M. de " Montalembert, parcequ'il ne m'est plus permis de rien faire " sans le principe religieux qu'il représente " Or tout le monde sait que le plus grand service que M. de Montalembert ait rendu à la cause religieuse et l'éclat le plus glorieux de sa célébrité, c'est la polémique qu'il a soutenue contre l'Université, qu'il a combattue parceque son enseignement n'était pas catholique.

La religion n'a rien à voir dans l'éducation.— Cette proposition suppose que la société doit être indifférente à l'égard de toute religion.

Voyons les conséquences que la logique doit tirer d'une telle assertion.

La société ne saurait subsister si elle n'est soumise aux lois de la morale. En effet la société n'a pour maintenir l'ordre qu'une force répressive. Cette force elle ne peut avoir d'action qu'autant que les crimes sont rares et exceptionnels à l'état normal de la société. Que la morale disparaisse du corps d'une nation, l'autorité qui punit, n'ayant plus de racines dans les croyances du peuple, tombera bientôt. Le crime, n'étant plus condamné par l'opininion, bravera le pouvoir en attendant qu'il le détruise.

D'ailleurs la force publique ne peut atteindre dans sa répression que certains délits éclatants : mais que de vices attentatoires à l'ordre, au bien général, et principes secrets des crimes extérieurs, objets de la rigueur des lois, que de vices l'autorité ne peut punir ! Ceux-là, ce n'est pas une force répressive qui les fait disparaître; il faut, pour ainsi dire, une force préventive qui les empêche de naître et de se produire. Cette force c'est la mo-

rale ; ce sont des principes d'équité, d'honnêté, de pudeur, acceptés par la conscience : mais il faut une autorité qui proclame ces principes comme des lois : car les penchants pervers du cœur empêcheraient dans mille circonstances d'en sentir la raison ; et il faut une autorité qui, par les récompenses ou les châtiments, sanctionne ces lois ; car sans ce motif opposé au vice, ces principes ne reçevraient qu'une dérision perpétuelle. Eh bien ! cette autorité qui proclame la loi morale et qui la sanctionne, qu'est-ce autre chose que la Religion ?

On dira sans doute que l'on n'exclut pas de l'éducation toute idée religieuse, mais que l'on veut seulement la soustraire aux enseignements particuliers des religions positives. Evidemment cela exprime que les diverses croyances des hommes en matière de religion sont de soi indifferentes, et que quelque soit leur vérité ou leur fausseté, elles n'importent ni à Dieu ni aux hommes.

Ici j'appellerai la raison au secours de la foi. — Est-ce que l'ordre religieux n'est pas celui qui habituellement doit attirer l'attention de notre intelligence ? C'est en lui que se concentrent nos intérêts éternels. Que devons-nous être après notre passage si rapide sur la terre ? L'idée de l'anéantissement nous répugne ; nous sentons en nous le désir et l'espérance de l'immortalisé de nos âmes. Mais quel sera le sort qui nous est réservé au delà de notre existence terrestre ? Voilà la question qui domine toutes les autres, et qui ne s'éclaircit pour nous qu'aux lumières de la religion. Celle-ci nous dit les desseins du Créateur à notre égard, l'éternelle destinée qui nous attend, et les moyens d'y parvenir. Il suit de là que tout ce qui se rattache à la religion, a la plus haute importance, doit exciter le plus vif intérêt, et devenir pour nous l'objet d'une sollicitude, qui nous mette à l'abri d'erreurs dont les suites seraient si déplorables.

Il est des hommes qui admettent l'existence de Dieu, mais ne s'occupent pas du culte qu'il pourrait être question de lui rendre. On dirait qu'ils se représentent l'Etre infini en sagesse disant aux hommes : Honorez-moi ou méprisez-moi : aimez-moi ou soyez indifférents à mon égard ; cela ne m'importe nullement, agissez comme vous voudrez ; faites le bien ou le mal, je n'en tiens pas compte. L'absurdité est trop évidente ; aussi on dit : sans doute l'homme doit adorer son Créateur, mais chacun

selon sa manière de voir.

Ainsi le Sauvage qui adore un vil et odieux reptile, ou une pierre brute; le payen qui se livre à mille infamies pour honorer ses idoles; le Musulman qui croit que Dieu a révélé à Mahomet toutes les absurdités du Coran; l'hérétique qui méprise l'Église et refuse d'adorer l'hostie consacrée; et le Catholique qui regarde le Pape comme le Vicaire du Christ, et rend adoration à la divinité qu'il croit présente sous les symboles eucharistiques; tous ces hommes aux cultes divers rendent un hommage égal au Dieu trois fois saint. Du haut de son trône le Créateur dit à tous; je suis satisfait de vos actes; qu'ils soient bons ou mauvais, inspirés par la vérité ou l'erreur, qu'ils expriment les idées les plus opposées à l'égard de ma sainteté, de ma justice, de ma sagesse, n'importe, ils m'honorent tous également: continuez cette bigarrure de cultes: quelque faux et même ridicules qu'ils puissent être, cela est un spectacle qui réjouit mes regards et satisfait mon cœur.

Voilà comme parle le Dieu des indifférents. Pourquoi faut-il croire qu'il se trouve des hommes dont l'intelligence se plaise à une telle aberration?

Messieurs, Dieu est vérité, il ne peut vouloir que la vérité; l'erreur le blesse essentiellement; il ne peut la souffrir. Aussi il a fait connaître la vérité, et il doit nécessairement vouloir qu'elle soit adoptée par les esprits, et que les hommes conforment leur conduite à ses enseignements. Sous peine de subir sans cesse les mépris de sa créature, il doit punir ceux qui repoussent la vérité et qui empêchent les autres de la connaître.

Cette théorie seule satisfait l'intelligence.

Maintenant je le demande. Si l'homme à l'époque ou son intelligence reçoit les idées qui sont l'alimentation dont elle aura sans cesse à se nourrir, où il subit des impressions dont l'influence devra agir sur toute sa vie, où se forment pour lui des habitudes dont le changement serait presque une impossibilité, si dis-je, l'homme pendant les années de son éducation classique et sociale, concentre toutes les forces de son esprit sur ce qui est purement de l'ordre matériel, si l'on prend soin de lui faire éviter tout ce qui pourrait réveiller en lui-même une idée se rattachant au culte auquel son enfance a été formée, s'il vit dans

un milieu où jamais ne se pratique un acte religieux, croit-on qu'il n'oubliera pas, et peut-être ne reniera pas bientôt sa foi, devenue si étrangère à toutes ses pensées, à tous ses travaux.

Une société formée de tels hommes serait-elle une société religieuse, rendant à Dieu l'hommage qu'il a droit d'en exiger ? Et si la religion est bannie de la société, à quel désordre, à quelle violence celle-ci, soumise à la force brutale, doit-elle s'attendre ?

C'est l'éducation qui en formant les hommes forme la société. Proclamer que l'éducation doit être affranchie de tout contrôle religieux, c'est logiquement affirmer que la société doit être indépendante de toute loi divine, c'est-à-dire, de toute loi morale. — Or qui voudrait vivre dans une telle société ?

La proposition que je combats est donc éminemment anti-religieuse, et par conséquent subversive de l'ordre, de la justice, de la paix, attentatoire au bonheur des hommes.

2ème. DISCOURS.

LA RELIGION ET LA PHILOSOPHIE.

Il vient d'être établi qu'exclure la religion de l'éducation, c'est l'exclure de la société, et c'est par conséquent ôter à celle-ci l'ordre, la justice, la liberté, et la livrer à une guerre acharnée entre tous les pouvoirs, qui ne se terminera que par le règne de la force et de la violence.

On dira peut-être : Nous ne refusons pas des enseignements religieux à la société ; le prêtre peut lui parler du haut de la chaire, mais qu'il garde le sacré et nous abandonne le profane ; qu'il nous laisse les sciences, les arts, les lettres, la politique ; qu'il s'en tienne à la théologie.—

Eh bien ! soit. Je veux moi aussi que le ministre de Dieu n'enseigne de droit que la théologie. Mais savez-vous quel est l'objet de cette science ? L'étymologie du mot l'exprime, c'est la science de Dieu.

La théologie s'occupe de Dieu, de ses grandeurs, de ses œuvres, de ses lois. A l'aide des oracles sacrés contenus dans les Écritures, des enseignements de la tradition, des décisions de l'Eglise, des écrits des Pères, des lumières mêmes de la raison

éclairée et guidée par la foi, elle pénètre jusqu'à un certain point dans les splendeurs de l'être infini, elle acquiert l'intelligence des révélations divines, et en admire la sublime coordonnance. Puis elle considère Dieu dans ses œuvres : elle saisit les desseins de la puissance créatrice dans la formation du monde ; elle apprend à connaitre les voies de la Providence dans le gouvernement des êtres auxquels il a donné l'existence ; elle connait les lois qu'il leur a imposées ; elle s'attache surtout à savoir ce que Dieu a fait pour l'homme, et ce qu'en retour l'homme doit faire pour Dieu. Quel est le plan divin, la fin des créatures douées de raison, et par quel moyen elles doivent atteindre cette fin ; tel est, en dernier résultat l'objet des connaissances dues à ses investigations.

Voilà ce que le prêtre apprend par la théologie, mais il ne l'apprend pas pour lui seul. Il a été dit : *Labia sacerdotis custodient scientiam et legem requirent ex ore ejus* [Mal 2. 7.] " Les lèvres du prêtre garderont la science, et on demandera la loi à ses lèvres." Le Christ a dit aux apôtres et à ceux qui doivent continuer leur mission : *Docete omnes gentes; docete eos servare omnia quæcumque mandavi vobis* (Math. 27) Enseignez toutes les nations ; apprenez-leur tout ce que je vous ai commandé.

Partout où Dieu impose des lois, le prêtre doit les faire connaître et en presser l'exécution.

Maintenant je le demande : y a-t-il un ordre de choses où Dieu n'intervienne pas par ses commandements ou ses prescriptions ? S'il en est un, alors je l'avoue, le prêtre comme tel n'a rien à y voir ; il n'est que le ministre de Dieu ; si son maître n'a pas parlé, il n'a rien à dire.

Mais existe-t-il cet ordre de choses à l'égard duquel la sagesse suprême n'ait rien déterminé, rien prescrit, n'ait imposé aucun devoir ? Existe-t-il cet ordre de choses où Dieu ait laissé les hommes agir comme ils le voudraient sans avoir de compte à lui rendre ? Existe-t-il cet ordre de choses où l'on puisse dire au Seigneur : nous chassons d'ici votre ministre, car ce qui s'y passe n'est pas de vos affaires ! Vous n'avez rien à voir dans la philosophie, les sciences naturelles, la législation, la médécine et les arts.

Vous sentez qu'il y a là quelque chose de blasphématoire... Et c'est cependant ce que vous avez lu et entendu, non pas sans doute en termes aussi explicites, mais dans des assertions ayant absolument ce sens pour quiconque sait raisonner.

D'après ces considérations, Dieu est donc intéressé, si je puis ainsi parler, dans toutes les œuvres de ses créatures. Il a droit d'intervenir pour faire connaître ses volontés, les desseins de sa providence, et les lois dont l'observation est nécessaire pour le maintien de l'ordre qu'il a établi. Mais où Dieu intervient, le prêtre doit intervenir, car il est son organe. Il a droit de dire en tout ordre de choses : Voici ce qu'enseigne la théologie, voici ce que Dieu commande ou ce qu'il défend ; voici des principes que vous devez respecter : voici les limites dans lesquelles vous devez vous maintenir.— Ceux qui étudient la science peuvent émettre des assertions auxquelles, au nom de Dieu, le prêtre soit en droit de dire : *Non licet.*

J'entrerai maintenant dans des applications toutes pratiques des principes que je viens d'établir.

Il est une science qui couronne l'éducation classique, et qui est l'objet de l'enseignement de la plus haute chaire de l'Université. Elle est le plus noble emploi des facultés intellectuelles de l'homme en dehors de la sphère théologique proprement dite ; elle étudie les questions les plus profondes qui puissent intéresser l'homme. On l'a définie : la connaissance des choses dans leurs principes les plus élevés : *cognitio rerum per causas altiores*, ou si l'on veut, la connaissance de la raison des choses.

De quoi s'occupent la Métaphysique et la Morale, les parties essentielles de la Philosophie ? De Dieu, autant qu'il peut être connu par la raison, de l'homme, de son origine, de sa nature, de ses facultés, de ses destinées, de ses devoirs. — Ne voyez-vous pas de suite l'identité de son objet avec celui de la Théologie ? Oui, toute question philosophique est une question religieuse.

La philosophie payenne, par ses plus grands maîtres, a examiné les questions que la foi chrétienne a décidées. Voyez ce génie dont la raison s'est élevée si haut, qui porte pour ainsi dire, un nom sacré, celui que l'on appelle le divin Platon ; là sur

ce promontoire enchanté de l'Attique, le cap Sunium. ou dans les jardins d'Acodémus, il donne à ses disciples les leçons qu'il a consignées ensuite dans ses immortels dialogues. Or les titres seuls de ces entretiens nous disent quel en est l'objet religieux. C'est Eutyphron, ou de la sainteté ; Alcibiade, ou de la prière ; Menon ou de la vertu, Charmide ou de la sagesse, Phédon ou de l'Ame, Hippias ou du mensonge. Là sont traitées les plus hautes questions métaphysiques et morales, et la solution est cherchée dans la sphère surnaturelle ou l'ordre religieux ; la divinité est sans cesse invoquée comme principe de tout, et comme la lumière qui éclaire dans les difficultés. Dans l'un de ses dialogues, Platon fait dire à Alcibiade : toutes les sciences, sans la science du bien, sont plus nuisibles qu'utiles à ceux qui les possèdent... Il faut nécessairement attendre que quelqu'un enseigne la conduite à tenir envers Dieu et les hommes — Et Alcibiade répond : Quand viendra ce temps, et quel est celui qui doit m'instruire ? — Si les dieux le veulent, il ne se fera pas longtemps attendre.

Voulez-vous connaître maintenant l'opinion du plus grand philosophe de Rome ? Voyez Cicéron : retiré sur les hauteurs de Tusculum, il médite sur les plus graves sujets qui puissent occuper la raison de l'homme. Il n'est pas affirmatif comme Platon, mais on voit qu'il tend à connaître ce qu'il y a au delà de ce monde : il cherche la raison des choses humaines dans les idées divines. Ses *Tusculanes*, qui sont le plus beau titre à sa gloire philosophique, traitent des plus hautes questions religieuses. Et puis, ouvrez son livre sur la nature des dieux. En voici la première phrase : *cùm multæ res in philosophiâ nequaquàm satis explicitæ sunt, tùm perdifficilis et perobscura quæstio est de naturâ deorum, quæ et ad agnitionem animi pulcherrima, et ad moderandum religionem necessaria est....*" Parmi beaucoup de choses qui n'ont point été assez expliquées dans la philosophie, est la question très-difficile et très-obscure de la nature des Dieux, question qui est un très bel objet pour la connaissance de l'esprit, et qui est nécessaire pour diriger le culte religieux." Et il ajoute, pour faire ressortir la nécessité de cette étude : *quid tàm temerarium tàmque indignum sapientis gravitate atque constantiâ, quàm aut falsum*

sentire, aut quod non satis exploratu perceptum sit et cognitum sine ullâ dubitatione defendere.....qu'y a-t-il d'aussi téméraire et d'aussi indigne de la gravité et de la constance d'un sage, que d'avoir des idées fausses, ou de défendre sans aucune hésitation ce qui n'a pas été assez examiné et connu ?

Ainsi, d'après Cicéron, la philosophie doit tout d'abord s'occuper de la divinité, et il serait honteux d'avoir des idées fausses sur cette question. Voici donc cet homme, dont Sénèque a dit qu'en lui Rome avait un génie égal à son empire, qui, lui aussi, affirme solennellement que la philosophie est essentiellement liée à la religion.

Au reste, l'antiquité tout entière nous montre la religion intervenant dans tout l'ordre intellectuel et social La doctrine, enseignant qu'il faut séparer ce qui est divin des études et des affaires humaines, eût été repoussée par elle avec énergie. On peut donc dire de celui qui la soutient, le mot de l'apôtre : *fidem negavit, et est infideli deterior* : oui, celui-là, non-seulement il renie la foi, mais il est pire qu'un infidèle.

Il y a quelques mois, dans un entretien où, en ce lieu même, nous rendions hommage au Docteur angélique, nous rappelions que, tout enfant, il demandait souvent à ses maitres : qu'est-ce que Dieu ? C'est la question qui a occupé toute sa vie ; il y a cherché une réponse dans ses immenses études philosophiques et théologiques, et ses volumineux ouvrages ne sont que l'exposé du fruit de ses recherches sur Dieu et ses œuvres. Cette interrogation, il est peu d'hommes qui, du moins en certains moments, ne se l'adressent. Connaître ce qu'est Dieu, et quel rapport il a avec lui, c'est un désir que l'homme trouve au fond de sa nature : dès lors qu'il échappe aux occupations matérielles, la question de Dieu se présente irrésistiblement à lui. Quand donc son intelligence se porte à ces hautes études, où l'on cherche la raison des choses, où l'on remonte aux principes de tout ce qui est l'objet des connaissances humaines, c'est-à-dire à la philosophie, elle doit être la première qui s'offre aux investigations de son esprit.

Sans doute il a reçu la connaissance de Dieu, en ce qu'elle a d'essentiel, par une autre voie plus certaine, par la foi ; mais

peut-il faire un plus noble usage de ses facultés intellectuelles que de chercher à se démontrer par sa raison, développée par l'éducation, et dans les limites où elle peut le faire, ce que la révélation lui a enseigné. Conçoit-on une philosophie sans la théodicée, la partie qui traite de Dieu ? Et conçoit-on une théodicée qui n'ait aucun rapport avec la théologie, et dont celle-ci n'ait pas à contrôler les assertions ?

Est-ce que l'on soutiendrait que la religion n'a point à prendre connaissance des matières que l'on traite en philosophie, sous prétexte que c'est avec les seules lumières de la raison qu'on prétend les discuter ? — Mais cette raison même, la Révélation a le droit de lui assigner les bornes dans lesquelles elle doit se contenir, et de veiller à ce qu'elle ne tombe pas dans ces égarements auxquels, sous l'influence des passions, des préjugés, d'une fausse éducation ou de la faiblesse de l'esprit propre, elle n'est que trop souvent sujette ? Et d'ailleurs la Philosophie se trouve nécessairement dans le domaine de la foi, dès lors qu'elle aborde une question tant soit peu importante de la Métaphysique et de la Morale, et qu'elle veut remonter aux principes des choses dans quelque ordre que ce soit.

Quelle est l'origine du genre humain ? Sommes-nous les descendants d'un premier homme, formé immédiatement de Dieu dans la plénitude des plus nobles facultés de l'esprit ou du cœur, comme l'enseignent les livres sacrés ? Ou devons-nous humblement remonter, ou plutôt descendre, à je ne sais quel animal hideux, pour saluer en lui notre premier père, ; ce qui est le système en honneur aujourd'hui parmi les adversaires de la révélation et du prêtre ?

L'intelligence humaine vit-elle d'un fonds de vérités primitivement enseignées et propagées par la tradition, sur lesquelles la raison sans doute, peut et doit exercer son activité, et dont elle peut développer les conséquences, sans sortir des bornes qui semblent déterminer sa puissance actuelle : — ou cette intelligence s'est-elle dégagée insensiblement par son énergie propre, de ténèbres plus ou moins épaisses pour s'élever à des régions plus ou moins lumineuses, et doit-elle par un progrès continu, entrer dans une sphère où ses facultés s'agrandissent indéfiniment et réalisent pour l'avenir bien au-delà de

ce qu'on prétend qu'elle a accompli par le passé ?

L'âme est-elle une substance purement spirituelle, douée de l'immortalité : — ou ne participe-t-elle pas à la nature du corps dont elle suivrait la destinée périssable ? En la supposant parfaitement distincte du corps, les rapports qui l'unissent à celui-ci sont-ils si étroits, que son activité ne soit que la servante de la sensation, et que l'organisation à laquelle elle est assujettie rende sa liberté une chimère ?

En admettant la réalité de la morale, celle-ci est-elle indépendante, selon l'expression reçue, c'est-à-dire, trouve-t-elle sa raison d'être absolument en dehors des principes religieux ? Quels sont les devoirs que les homme ont à remplir les uns envers les autres, dans les relations si multipliées des individus, de ceux qui forment une même famille, des membres de la société civile et politique, et des divers peuples dans lesquels se partage l'humanité ?

Je le demande, ces questions si graves entrent-elles dans le domaine de la philosophie ? — Apparemment puisqu'on les trouve discutées dans tous les traités qui ont cette science pour objet. Sont-elles aussi des questions religieuses ? Oui, puisqu'on y trouve aussi une réponse dans le cathéchisme.

Les considérations que je viens de présenter donnent raison à l'anathème prononcé contre les propositions suivantes, contenues dans le Syllabus :

10e — Il n'est aucune autorité à laquelle la philosophie doive se soumettre, ou puisse même le faire.

11e — Non seulement l'Eglise ne doit dans aucun cas, sévir contre la philosophie, mais elle doit tolérer ses erreurs et lui abandonner le soin de se corriger elle-même.

14e — On doit étudier la philosophie, sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle.

Messieurs, qu'est-ce que la philosophie sans la religion ? Quelles connaissances l'intelligence peut-elle en acquérir ? Quel avantage en peut retirer la société ?

Le siècle dernier s'est appelé lui-même le siècle de la philosophie ; il a repoussé avec dédain tout contrôle de la religion. Je vais vous énoncer quelques-unes des thèses alors soutenues par Voltaire, Diderot, Lamettrie, Helvétius,

Robinet, Condorcet. Ce sont les plus grands philosophes de cette époque.

" Peut-être, dit Lamettrie, l'homme a-t-il été jeté au hasard sur la terre, sans qu'on puisse savoir ni pourquoi, ni comment, semblable à des champignons qui poussent d'un jour à l'autre ; nous ne sommes pas faits pour avoir une idée de l'infini.

Voltaire argumentant sur les hommes de diverses races, dit : " Tous sont également hommes : mais ils le sont comme un sapin, un chêne, un poirier sont également arbres : le poirier ne vient pas du sapin, et le sapin ne vient pas du chêne.

Le mot Dieu, dit Fréret, est un mot vide de sens, un zéro dans les calculs de la morale et des mathématiques.

Ouvrez le dictionnaire philosophique de Voltaire, résumé de la science du XVIII siècle : vous y lisez : " Tout se fait par les lois immuables du destin ; tout est arrangé, nécessaire : la doctrine contraire est absurde : un philosophe est fou s'il ne se croit esclave.

Lord Chesterfield répète d'après Voltaire, que l'homme n'est qu'une marionnette subissant au physique et au moral le mouvement imprimé aux sens.

La philosophie indépendante de la religion a toujours cherché à assimiler l'homme à la brute. Entendez Raynol : " Il y a tout lieu de croire que c'est seulement dans le cerveau que consiste la différence entre l'homme et la bête : si l'homme a plus d'esprit qu'un bœuf, c'est que le cerveau d'un homme est double de celui d'un bœuf. " Robinet nous dit qu'il n'y a point dans la nature animale d'espèce réellement et absolument meilleure qu'une autre. Diderot dit en termes formels : " l'homme ne diffère du chien que par l'habit. "

Voulez-vous connaître maintenant la morale philosophique substituée aux enseignements religieux ? Entendez Diderot : " Il serait injuste de demander à un homme d'être vertueux, s'il ne peut l'être sans être malheureux ; dès que le vice rend heureux, il doit aimer le vice. — " La morale, dit Helvétius, n'est que l'art d'être heureux dans le monde : la science des mœurs doit être puisée sur la terre et non pas dans les cieux. "

Je ne saurais citer les maximes philosophiques établissant la légitimité du libertinage : elles se trouvent partout dans les écrivains que j'ai nommés. Elles expriment plus ou moins explicitement que l'homme n'a pas d'autre loi ni d'autre bonheur que ceux de l'animal : le philosophe indépendant finit toujours par être du troupeau d'Epicure, *Epicuri de grege porcus*.

Eh bien ! la société française a vécu au XVIII siècle sous l'influence de cette métaphysique et de cette morale dont on vient d'entendre quelques leçons. On sait quel en a été le résultat ; la Révolution et toutes ses horreurs, le règne de la guillotine, toute la France couverte de ruines et inondée de sang.

Et qu'on le sache : la philosophie irréligieuse a repris ses cours ; elle n'a point changé son programme. Le 25 Janvier 1868, un professeur à Metz développant la thèse de Darwin sur l'homme, singe perfectionné, répétait : J'aime mieux être le fils d'un singe perfectionné que le fils d'un Adam dégénéré, et il invitait les dames et les jeunes personnes présentes à suivre ses leçons.

Dans des thèses de philosophie soutenues à Paris, il a été dit, il y a peu de temps : " La notion d'une cause première est inutile et irrationnelle : ce n'est qu'une chimère ;

" Les matérialistes rendent un éminent service à la physiologie, en la débarrassant des entités métaphysiques ;

" L'homme ne doit point s'énorgueillir outre mesure de ses prérogatives ; car il n'a acquis sa supériorité qu'après avoir passé par tous les degrés de la vie animale. "

Voulez-vous entendre maintenant un sénateur de France, un homme qui jouit d'une certaine renommée littéraire, M. de Sainte-Beuve ? " Une morale et une justice à base nouvelle se créent lentement : il faut la substituer aux vieilles bibles, à tous ces bêtes de livres moraux, qui embéguinent l'esprit et qui amollissent les cervelles. "

On a tiré des conséquences pratiques de toutes ces doctrines. Les vertus qui font l'honneur et le bonheur de la société ont été déclarées des vices. Nous allons entendre une femme : c'est une élève de la philosophie sans la religion, une traductrice de Darwin. Elle dit : Un des vices le moins souvent signalés, mais non pas l'un des moins graves, est cette charité imprudente et

aveugle où notre ère chrétienne a toujours cherché l'idéal de la vertu sociale, et que la démocratie voudrait transformer en une sorte de fraternité obligatoire, bien que sa conséquence la plus directe soit d'aggraver et de multiplier dans la race humaine les maux auxquels elle prétend porter remède. On arrive ainsi à sacrifier ce qui est fort à ce qui est faible, les bons aux mauvais, les êtres bien doués d'esprit et de corps aux êtres vicieux et malingres. Que résulte-t-il de cette protection intelligente accordée exclusivement aux faibles, aux infirmes, aux incurables, aux méchants eux-mêmes, enfin à tous les disgraciés de la nature ? C'est que les maux dont ils sont atteints tendent à se perpétuer indéfiniment ; c'est que le mal augmente au lieu de diminuer, et qu'il s'accroît de plus en plus aux dépens du bien. "

Et c'est, dit Mgr. Dupanloup qui cite ces paroles, c'est un esprit, un cœur, une main de femme qui a écrit cela !

On parle souvent de la barbarie qui nous menace : mais la voilà !

Oui voilà où nous mène l'enseignement que ne contrôle pas la religion. Sans doute on ne tombe pas tout d'un coup dans de telles aberrations intellectuelles et morales : mais on pose des principes qui y conduisent par des conséquences nécessaires, et que l'on voit tirer tôt ou tard d'une manière explicite.

Eh bien ! dira-t-on peut-être, puisque la philosophie peut amener des conflits avec la religion, supprimons la philosophie de l'enseignement supérieur. C'est ce que l'on a tenté en France, et c'est ce qui se fait a peu près dans certaines institutions de notre pays

Mais la suppression de la philosophie, c'est un attentat des plus graves portés à l'esprit humain et à cet amour du progrès que l'on vante tous les jours. Car sans philosophie, un peuple se deshabitue de penser, de réfléchir, de raisonner, de remonter aux principes, et alors il n'a qu'une pente trop funeste à prendre le fait pour le droit, la forme pour la légitimité, l'instinct pour le devoir : c'est-à-dire qu'il recèle en son sein un germe effrayant de décadence et d'avilissement, parcequ'il n'est pas formé à savoir ce que c'est qu'un principe et une conséquence, une cause et un effet, un mal et ses suites, une vertu et ses ré-

L'Église a d' autres preuves de son institution divine que celle qui résulte du bien qu'elle a fait dans l'ordre temporel. Mais le Christ a dit, en parlant de ceux qui se donnent mission d'instruire les autres : *à fructibus eorum cognoscetis eos.* Entendez l'histoire, enseignée par un professeur hostile à l'Église : la conséquence, ce sera ce cri répété dans une grande partie de la société europenne : à bas l'Église, elle n'a fait que du mal, elle ne vient pas de Dieu.

A ces considérations, on répondra, en disant : le professeur d'histoire raconte les faits : il ne les apprécie pas, pour ne point blesser les diverses opinions religieuses de ses disciples.— Est-ce que pratiquement, cela est possible ? Une conviction cherche toujours à s'imposer : si une certaine prudence l'empêche de le faire en termes nets et explicites, elle trouve toujours moyen de s'insinuer dans l'esprit des autres.

Pour obvier aux inconvénients que je signale, va-t-on supprimer l'histoire dans le haut enseignement, comme on a tenté de supprimer la philosophie ? Pour la même raison, il faudra exclure du programme toutes les questions de l'ordre intellectuel et moral, et réduire l'instruction aux connaissances des choses purement matérielles ; c'est aussi ce à quoi l'on tend, dans certaines institutions ; alors, c'est renfermer l'activité de l'esprit dans une bien étroite circonférence : c'est abaisser l'intelligence, au lieu de l'élever et de la développer.

La religion demande l'étude de l'histoire : car celle-ci atteste son origine divine, par les merveilles qu'elle a opérées et par son influence salutaire sur l'homme et la société. Et puis, elle seule donne la raison des grands événements, des révolutions des empires : c'est à son école qu'il faut apprendre la philosophie de l'histoire. La religion fait connaitre l'origine du genre humain et la destinée vers laquelle il doit tendre. Elle dit pourquoi et comment le mal existe et cause tant de divisions, tant de désordres dans la société ; elle nous fait voir la justice divine le punissant dans de grandes catastrophes et d'épouvantables malheurs. Elle raconte comment s'est effectuée la division de la race humaine en diverses nations; elle montre comment la succession des grands empires qui ont dominé le monde, et tous les faits importants de l'histoire des temps anciens

de ceux des Ecrivains sacrés.

Il ne saurait être indifférent au catholique, on le sent, que la vision de Daniel sur les quatre grands empires ne soit qu'un rêve, et sa prophétie si précise des 70 semaines un délire.

Mais voici la question qui prime toutes les autres ; Jésus-Christ est Dieu ; s'il l'est, il faut croire aux dogmes qu'il a révélés, pratiquer la morale qu'il a prêchée, et vivre en prévision du sort éternel qu'il a dit attendre les hommes. Si le Christ n'est pas Dieu, le catholicisme est la plus grande imposture dont le monde a souffert, et il faut se hâter de le faire disparaître.

Cette question, on ne peut lui ravir son importance ; eh bien ! elle est toute historique.

Les Évangiles sont-ils authentiques ? Leurs auteurs ont-ils été des dupes de leur crédulité, ou des fourbes trompant la société. Une tradition et une discussion de 18 siècles ont résolu ces problêmes pour les catholiques en faveur du récit des Évangélistes. Mais l'incrédulité contemporaine l'attaque de toutes ses forces. Il y a quelques années, un homme jaloux de la gloire de Judas, a renié le Christ dans un ouvrage d'un style élégant, qui a eu malheureusement une vogue trop grande. M. Renan, sous la forme dubitative de sa thèse exprime ce blasphème : le Christ est un imposteur.—— Le Catholique a-t-il à voir à ce que l'histoire des temps évangéliques soit étudiée de manière à ce qu'elle ne le confirme pas ?

Et l'Église est-elle bien d'institution divine ? Question encore historique. Remonte-t-elle jusqu'au Christ par la perpétuité inaltérable de ses doctrines, et la succession non interrompue de ses pontifes ? Peut-elle montrer en sa faveur l'assistance divine dans sa prompte diffusion chez les divers peuples, malgré les obstacles les plus propres à empêcher ses progrès ? Doit-elle briller de l'auréole de ces millions de martyrs qui, au milieu d'une persécution de trois siècles, ont répandu leur sang pour attester leur foi au Christ ? C'est ce que l'histoire nous démontre à nous de la manière la plus péremptoire. Mais ouvrez les livres des ennemis de l'Église et ceux de Gibbon entre autres, vous verrez les faits de cette époque tout dénaturés, et la preuve si forte tirée en faveur de la religion, de la rapide propagation de l'Évangile, et de la multitude des martyrs considéra-

sultats ; il se dépouille de sa raison ; les jouissances matérielles deviennent tout pour lui, et, selon l'énergique expression d'un saint Père, l'âme se fait corps, *corporescit anima*.

Mais on dira : si la philosophie doit subir le contrôle de la religion, quelles entraves mises à l'essor de l'intelligence, avide d'explorer toutes les régions où peut pénétrer l'esprit humain ! Loin de là, la foi n'abaisse pas la raison ; elle l'élève ; elle ne resserre pas son domaine, elle l'étend ; elle n'arrête pas sa marche dans les régions intellectuelles, mais elle l'empêche de s'égarer. La raison est forcée de reconnaître qu'il y a un ordre surnaturel, sans lequel elle ne peut se rendre compte à elle-même des lois et des phénomènes de l'ordre naturel, sous le rapport moral surtout. Mais elle ne peut entrer sans aide dans ces régions placées au dessus de sa sphère : la foi se présente à elle, et lui révèle des mystères sublimes, au fond desquels elle ne peut pénétrer sans doute, mais qui cependant font jaillir à ses yeux des flots de vive lumière, et lui ouvrent de vastes et magnifiques horisons où s'étend son regard avec une délicieuse satisfaction.

Je confirme ce que je viens de dire par ces paroles du concile du Vatican : " Non seulement la foi et la raison ne peuvent jamais être en désaccord, mais elles se prêtent aussi un mutuel secours ; la droite raison démontre les fondements de la foi, et, éclairée par sa lumière, cultive la science des choses divines ; la foi préserve ou délivre la raison des erreurs et l'enrichit d'amples connaissances. Bien loin donc que l'Église soit opposée à l'étude des arts et des sciences humaines, elle la favorise et la propage de mille manières. Car elle n'ignore ni ne méprise les avantages qui en résultent pour la vie des hommes : bien plus, elle reconnaît que les sciences et les arts, venus de Dieu, le Maître des sciences, s'ils sont dirigés convenablement, conduisent à Dieu, avec l'aide de sa grâce ; et elle ne défend pas assurément que chacune de ces sciences, dans sa sphère, ne se serve de ses propres principes et de sa méthode particulière ; mais tout en reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec soin pour les empêcher de tomber dans l'erreur en se mettant en opposition avec la doctrine divine, ou en dépassant leurs limites propres pour envahir et troubler ce qui est du domaine de la foi. "

Nous voici à l'époque du XVI siècle. Un professeur dans une Université donne sa leçon d'histoire. Il est protestant : je veux le croire, il n'est point animé d'un esprit fanatique, et il voudrait ne pas trop heurter ses auditeurs catholiques. Mais enfin va-t-il déclarer virtuellement qu'il est dans l'erreur, en montrant Luther, l'auteur de la réforme, attaquant l'Église par jalousie, calomniant ses doctrines et ses institutions, répandant l'immoralité dans la société par les scandales de ses mœurs, ses maximes subversives de toute morale, et ne devant le succès de la secte qu'il établit qu'à l'apppât qu'il offre à toutes les passions, et à la force des armes qu'il appelle à son secours ; – ou bien pour justifier son maître et se justifier lui-même, ce professeur va-t-il répéter que l'Église avait altéré les enseignements de l'Évangile, qu'elle était une Babylone par sa corruption, que son chef était l'Antechrist, et que ses institutions. à cause de leur influente funeste sur la société, méritent le pillage et la violence dont elles ont été l'objet ?

Les Papes ont-ils été en général des hommes ambitieux, mettant leur autorité spirituelle au service de leurs passions, affligeant la société par leur conduite morale ; – ou à très peu d'exceptions près, ont-ils été des hommes en qui la vertu a brillé, souvent même jusqu'à l'héroisme de la sainteté, des pontifes animés d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, des souverains dans l'ordre temporel gouvernant leurs peuples avec justice, offrant une longue série de princes à laquelle, par l'ensemble de toutes les qualités qui doivent distinguer ceux qui règnent, aucune dynastie ne saurait être comparée ?

En un mot, l'Eglise a-t-elle été, selon une parole célèbre, a-t-elle été une mère, la mère de la civilisation, de la société, de l'humanité moderne ; — ou n'est-elle qu'une puissance malfaisante ne cherchant qu'à dégrader l'intelligence, à étouffer la liberté, et à arrêter le progrès ?

Messieurs, voilà la question dont l'histoire doit donner la solution. Je vous le demande, croyez-vous qu'elle soit ni. différente à l'Église, et que par conséquent aucune autorité religieuse n'ait à s'immiscer dans l'enseignement historique des colléges et des universités ?

vant sous la dictée de l'Esprit Saint, évidemment il faut admettre son récit sur l'origine du monde, la formation des sociétés, et l'histoire spéciale du peuple hébreu.

Contredire, nier un fait raconté par l'écrivain sacré, c'est nier sa véracité ; c'est affirmer par conséquent que son livre n'a pas un caractère divin, alors c'est saper par sa base toute la religion chrétienne. Aussi voyez toute l'école historique du siècle dernier, Voltaire en tête ; elle emploie tous ses efforts pour donner un démenti aux récits bibliques. Si l'histoire des temps anciens est apprise dans les livres de cette époque, inévitablement elle conduira à la négation de la vérité du christianisme.

Et il faut bien aborder la question de l'âge du monde. Remonte-t-il à des myriades de siècles comme l'ont prétendu tous les écrivains anti-religieux ? La catastrophe diluvienne décrite par la Genèse a-t-elle été, ou non, subie par la terre ? L'histoire de Babylone, de Ninive, de l'Egypte, de la Perse affirme-t-elle, ou contredit-elle, les rapports que les écrivains sacrés ont raconté avoir eu lieu entre ces grands empires et le peuple Juif ? Si l'Ancien Testament a fait erreur sur les points capitaux de l'histoire antique, il est l'œuvre de l'imposture ou de l'ignorance : il n'est point inspiré de Dieu, ; alors le Nouveau Testament, qui s'appuie sur lui, croule, et en même temps tout l'édifice catholique.

Voyez-vous maintenant l'ineptie de cette question : qu'est-ce que fait à la religion l'histoire des peuples anciens ?

Il faut le dire, l'antiquité est étudiée aujourd'hui avec bien plus d'érudition, de recherches savantes, et je dois ajouter, de conscience, qu'au siècle dernier. Aussi qu'est-il arrivé ? C'est que les travaux des savants de nos jours, les explorations géographiques, les découvertes des monuments, et des inscriptions des temps anciens, viennent confirmer les récits de Moyse et des autres écrivains sacrés. Les énigmes de la terre des Sphinx s'éclaircissent aujourd'hui, et c'est pour démentir l'antiquité fabuleuse qu'elle s'attribuait, et confirmer les prodiges que la droite du Très-Haut a opérés en cette contrée en faveur de son peuple. Les ruines gigantesques de Babylone attestent la confusion des langues, et les briques des monuments de Babylone et de Ninive sont devenues des livres qui semblent une copie

se rattachaient aux desseins de la Providence et ont préparé la venue du Christ. Puis elle montre l'action divine s'exerçant d'une manière puissante dans les événements accomplis depuis l'ère chrétienne pour la réalisation des destinées de l'Église. On voit celle-ci accomplir son rôle dans toutes les transformations sociales ; elle intervient en tout. Partout où son empire s'exerce, on voit la justice, l'ordre, des institutions bienfaisantes dans la société. Là où l'on refuse son action, elle fait sentir son absence par les désastres qu'amènent les principes dont on ne lui a pas permis de combattre les pernicieuses influences. Pour quiconque sait lire l'histoire aux lueurs que fait paraître la Providence, la destinée des états est loin d'être indépendante de leurs relations avec ce grand édifice social, construit par l'architecte éternel, cimenté du sang du Christ, et duquel il a été dit qu'il résisterait à toutes les attaques et que toute force ennemie se briserait contre sa base inébranlable.

On le voit donc, un catholique doit réclamer pour l'étude de l'histoire une large part dans l'éducation : et il doit protester contre l'exclusion de tout contrôle religieux de cette étude ; car elle aurait pour résultat de ravir à l'Eglise le titre glorieux de civilisatrice de la société moderne.

4ème. DISCOURS.

LA RELIGION ET LA LITTERATURE.

Si l'homme a une intelligence qui a pour objet la vérité, il a une autre faculté, le sentiment ou l'affection, que le bien doit exciter et satisfaire. Or la beauté est le moyen par lequel ce qui est bon attire l'amour. Dans l'essentielle réalité des choses, il n'y a de beau que ce qui est bon et vrai. La beauté n'est que la splendeur de la vérité, selon le mot célèbre, *Pulchrum splendor recti*. C'est, pour ainsi dire, la forme sous laquelle la substance du bien existe. Mais dans l'état actuel de l'humanité, dans le demi-jour qui nous éclaire, de fortes ombres sont souvent répandues sur le bien, et nous le font voir sous des apparences qui blessent cet instinct du beau inné au cœur de l'homme ; tandis que de fausses lueurs font briller le mal d'un éclat trompeur qui fascine le regard.

blement affaiblie ou plutôt nullifiée

Voici l'époque des grandes hérésies, qui occupent une place si notables dans l'histoire des deux Empires d'Orient et d'Occident. Qui a suscité ces longues querelles qui ont bouleversé la société ? L'Eglise a-t-elle été persécutée ou persécutrice ? A-t-elle eu raison de demander à l'autorité civile une protection contre les violences dont elle était l'objet ; – ou n'a-t-elle fait dans ses Conciles œcuméniques qu'étouffer la voix de la raison en droit de protester contre les dogmes auxquels elle assujétissait l'intelligence ?

La Papauté devient indépendante. Est-ce par une usurpation contraire à tous les droits, qui doit faire pousser un cri de joie à la vue de l'acte qui vient de déposséder le Chef de l'Eglise de son pouvoir temporel ; – ou la souveraineté politique du Pape se présente-t-elle avec des titres d'une légitimité si éclatante, quelle force de qualifier d'horrible brigandage l'envahissement et l'occupation des Etats de l'Eglise par les troupes aux ordres de Victor-Emmanuel ?

Que dire de l'excommunication, de la déposition même des Empereurs et des Rois par le successeur de St. Pierre ? Est-ce un abus révoltant de son pouvoir spirituel, ou une protestation de l'Eglise en faveur de ses droits outragés, une sauvegarde de la morale chrétienne attaquée par les plus puissantes passions, un secours à la liberté des peuples gémissant sous la tyrannie, un moyen de pacification pour la société dans une autorité respectée, reconnue juge de ses différents ?

Et le Moyen-Age, où la foi catholique a régné avec tant d'empire, a-t-il été une longue époque de barbarie, d'ignorance, de superstition et d'asservissement ; – ou bien au milieu des désordres communs à toutes les époques de l'histoire, nous montre-t-il sous l'influence de l'Église les deux sciences qui sont la sphère la plus haute où l'intelligence puisse s'exercer, la Théologie et la Philosophie, briller d'un éclat qui n'a été si vif en aucun autre âge, les arts couvrir le sol de monuments devant lesquels pâlissent toutes les constructions modernes, l'honneur chevaleresque lever les âmes à une hauteur où la société actuelle semble incapable de monter, et partout la conscience des peuples protestant contre toute tyrannie, toute violation du droit ?

Je conclus, et je dis : — La philosophie a besoin de la religion pour contrôler et confirmer ses enseignements. En se séparant de la foi, elle tombe dans les plus déplorables aberrations ; au lieu de conduire à la vérité, elle mène à l'erreur ; elle devient le principe d'affreux désordres qui sont la ruine de la société.

3ème DISCOURS.

LA RELIGION ET L'HISTOIRE.

La religion doit contrôler les études philosophiques : voilà ce que l'Eglise a décidé, et ce que la raison démontre : a-t-elle à intervenir dans l'enseignement de l'histoire ? C'est la question dont je vais m'occuper.

Reporter sa pensée vers les âges antiques et la ramener jusqu'aux temps actuels, à la suite des générations qui ont passé sur la terre ; voir se dérouler à ses yeux le spectacle des événements qui, en scènes successives, forment le drame du monde ; vivre en idée avec les hommes célèbres de tous les temps, admirant leurs vertus ou détestant leurs crimes ; assister à la formation des empires, en suivre les développements, entendre, pour ainsi-dire, les secousses qui ont fini par les faire tomber en ruines : voilà ce que fait celui qui livre son esprit à l'étude de cette science, qui raconte les évènements passés, c'est-à-dire, à l'étude de l'histoire.

Source de connaissances aussi agréables qu'utiles, base nécessaire de toutes sciences sociales, leçon de préceptes ou d'enseignements salutaires, matière féconde ouverte aux observations du philosophe, aux travaux du littérateur, aliment de la science et de l'art, l'histoire est l'un des plus importants objets offerts à l'étude de l'homme.

Aussi doit-elle entrer essentiellement dans tout enseignement classique. Mais est-ce que l'histoire ne touche en rien à la religion ?

Le Christianisme est un fait ; l'histoire le rencontre partout : il ne peut lui échapper, il faut nécessairement qu'elle le constate et l'apprécie. Tout d'abord pour l'historien, qui remonte à la formation des sociétés, une question se présente. La Bible est-elle un livre inspiré de Dieu ? Si Moyse n'a été qu'un secrétaire, écri

Or il devait exister un moyen de présenter le bien dans sa beauté réelle, d'incliner le cœur par un doux attrait vers tout ce qui est grand et noble.

C'est la fonction que doit exercer la littérature. Ce brillant produit de l'esprit humain, et particulièrement la poésie, qui en est la partie principale, doit être l'expression du vrai présenté sous ses plus belles couleurs ; son but, c'est d'attirer les hommes à l'amour, à la pratique du bien par tous les enchantements que sait produire le génie au plus haut degré d'inspiration.

Sous le rapport que je viens d'exposer, qui ne voit l'extrême utilité de la littérature, lorsqu'elle est digne de son noble but ? En effet, qu'un écrivain, un poëte saisisse son génie de quelques-unes de ces vérités, si fécondes en résultats utiles pour la société, ou contemplations sublimes pour l'intelligence, ou sentiments généreux pour le cœur ; qu'il harmonise sa lyre au ton qui convient et vous verrez alors les hommes, ravis aux accents que la corde mélodieuse aura rendus, s'éprendre d'amour et d'admiration pour l'objet que le poëte aura su présenter si beau, si enchanteur. L'esprit est-il si difficile à dompter lorsque le cœur est soumis ? Ah ! montrez toujours la vérité sous la forme de la beauté, et vous la verrez, appelée d'abord par les cœurs, dominer ensuite les intelligences.

Je le demande maintenant, la littérature qui peut, qui doit produire cet effet, est-elle sans rapport avec cet ordre religieux et moral dont l'Église est la gardienne ? Après tout, le littérateur, le poëte, l'écrivain, quelles que soient la matière et la forme de son œuvre, ne présente pas seulement des mots qui flattent l'oreille : ces mots expriment une idée qui peut être vraie ou fausse ; ils inspirent un sentiment qui porte à la vertu ou en détourne.

Tout homme qui écrit doit se demander quel sera l'effet de son livre sur les âmes. Produira-t-il en elles une impression vers ce qui est grand, ce qui est bien, ce qui est bon, qui lui permette de se dire : grâce à ces paroles que je livre au public, la vérité sera mieux connue d'un plus grand nombre d'intelligences ; j'aurai contribué en quelque chose au bonheur de la société ; ou, ayant spéculé pour son succès sur les passions

humaines, aura-t-il à entendre dans sa conscience, ce cri honteux et déchirant : j'ai flétri des âmes, ma plume a été un instrument d'erreur et d'infection pour la société.

Le génie, ou simplement le talent, c'est dans les desseins de Dieu qui le donne, un sacerdoce qui prêche la vérité, et dont les œuvres ont une sorte d'efficacité sacramentelle qui produit dans les cœurs l'amour de la vertu ; mais il peut devenir un ministère satanique, qui, en portant à goûter le fruit défendu, prépare la mort morale à ceux qui s'en nourrissent.

Et puis, indépendamment du fond des œuvres littéraires, la forme n'est pas indifférente au point de vue moral. Il y a un beau réel, absolu ; c'est un effet de l'ordre, de l'harmonie établie par le Créateur de toutes choses ; c'est, je l'ai déjà exprimé, ce qui doit attirer les esprits et les cœurs vers la vertu, vers le bien, dont il est la splendeur. Or, un écrivain peut employer certaines formes piquantes qu'agréent la légéreté des esprits et la mollesse des cœurs ; elles excitent une admiration qu'une raison droite et élevée devrait leur refuser ; elles produisent une satisfaction plutôt sensuelle qu'intellectuelle, qui nuit à la rectitude et à la force de l'esprit : elles pervertissent le goût. Mais celui qui trouve la beauté où elle n'est pas, saurait-il distinguer la vérité de l'erreur ? Faussée dans une de ses facultés, l'âme ne tarde pas à l'être dans les autres. L'attrait pour des productions frivoles ôte à l'intelligence sa vigueur ; et l'écrivain qui ne cherche qu'à émouvoir fortement, sans s'occuper de l'effet moral de l'impression qu'il produit, tient ses lecteurs dans une agitation de l'imagination et du cœur, qui ôte ce calme où il faut être, pour recevoir la lumière de la vérité et l'impulsion à la vertu, qui ne peut venir que du ciel. Aussi un grand poëte, Shakespeare, je crois, a dit : ôter à l'homme le goût du beau réel, c'est un plus grand crime que de lui ôter la vie.

Il est un principe sous l'influence duquel beaucoup d'œuvres littéraires ont été faites dans notre siècle : l'art pour l'art. C'est-à-dire que l'art est sa propre fin à lui-même : il n'a aucun but moral, social : s'il donne une jouissance, s'il excite une admiration, qu'elle soit légitime ou non, il a obtenu tout ce à quoi il devait tendre. Une société qui subirait sans pro

testation cette maxime, se livrerait bientôt aux vices et aux passions que l'art nécessairement flatterait, parce qu'il en espèrerait le succès que recherche son amour de la gloire ou de l'argent. Je ne crains pas à ce sujet un démenti de l'expérience contemporaine. Le comte de Maistre a dit : le beau, c'est ce qui plaît à la vertu éclairée : c'est, on le sent, la proposition contradictoire de celle que je viens de signaler. La religion seule est la maîtresse de l'esthétique, c'est-à-dire de la science qui détermine le caractère du beau dans les productions de l'art : voilà une thèse que je regrette de ne pouvoir soutenir en cette circonstance ; mais par ce qui a été dit déjà des rapports qu'il y a entre la vérité et la beauté, on peut entrevoir quelle en serait la démonstration.

D'après les idées que j'ai énoncées, je le demande, la religion peut-elle être indifférente aux théories de l'enseignement littéraire ?

Mais par la littérature, on n'entend pas seulement les principes et les règles que l'on doit suivre pour bien écrire. On comprend aussi sous ce nom les diverses œuvres de l'esprit qui forment la renommée intellectuelle d'une société, et dont la connaissance entre dans l'éducation dite classique. Or l'appréciation faite devant la jeunesse des écoles, des auteurs anciens et modernes, ne saurait-elle en aucun cas être préjudiciable à la foi et à la morale ? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Une éducation littéraire renferme nécessairement l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il y a chez les grands écrivains de la Grèce et de Rome une élégance de style, et souvent une pureté de goût, qui en font de vrais modèles dont l'étude a une utilité que personne ne serait admis à méconnaître.

Mais l'admiration que l'on peut avoir pour la forme littéraire des œuvres de l'antiquité doit-elle se porter sur ce qui en fait le fonds ? De quoi vous occupe toute cette littérature ? Des dieux et déesses de la mythologie, des actes des hommes célèbres de ces temps, des vertus et des passions du cœur que rappellent les histoires ou les poëtes. Un professeur catholique signalera les aberrations religieuses et morales de l'antiquité

et en tirera des arguments invincibles en faveur de la nécessité de la révélation.

En effet ces erreurs monstrueuses sur la divinité, ses rapports avec les hommes, et l'hommage qu'on doit lui rendre, erreurs qui se trouvent chez les philosophes comme chez le peuple : cette prostration universelle de toutes les classes des sociétés payennes devant ces idoles de bois ou de pierre, dans lesquelles le démon se faisait adorer ; ce culte rempli de tant de pratiques folles, ridicules, et trop souvent affreusement criminelles : cette déification de toutes les passions dans ces hommages rendus à ces dieux et à ces déesses, en qui se personnifiaient tous les vices ; cette superstition continuelle du jour et de la nuit qui tenait sans cesse les Grecs et les Romains dans la crainte d'événements fâcheux ; ces mœurs horribles qui font voir dans l'homme antique une brute immonde ; cette haine, cette cruauté, cette avidité de la souffrance dans les autres, qui est un des caractères saillants de la société payenne ; la barbarie de la législation civile, les horreurs de l'esclavage, les combats des gladiateurs, les persécutions des chrétiens ; tout cela montre, comme l'a si bien dit l'auteur du *Génie du Christianisme*, après avoir fait le tableau de la corruption antique, que Jésus est le sauveur du monde dans le sens matériel comme dans le sens spirituel, et que la croix est l'étendard de la civilisation.

Mais le professeur indifférent ou hostile au christianisme, pourra présenter à ses élèves ce qu'il croit pouvoir appeler gracieux et ingénieux dans la mythologie ; et cela, non au point sans doute, de porter à croire à sa vérité, mais peut-être de faire naître le regret qu'une religion, qui a de tels attraits pour l'intelligence, et qui gêne si peu les inclinations de l'homme, ne fût plus dominante dans la société. Un journal français, la *République*, a soutenu en divers articles, il n'y a que quelques années, qu'il fallait revenir au polythéisme, comme culte national et domestique, et des ouvrages tout récents ont été publiés dans le même but : aussi Pie IX, dans une de ses allocutions, a-t-il dit qu'il y avait chez un certain nombre d'esprits, une tendance à un retour vers le Paganisme. N'est-il

pas permis de croire qu'une certaine éducation classique y serait pour quelque chose ?

De plus, si, comme on l'a fait souvent, l'on présente la littérature profane comme ayant atteint les limites de la perfection, faisant resplendir le beau avec un éclat qui ne saurait briller ailleurs au même degré, offrant des modèles dont on peut plus ou moins se rapprocher par l'imitation, mais qu'on ne pourrait jamais surpasser, ni même égaler ; c'est déclarer que la beauté littéraire ne se trouve que là où l'erreur et le vice dominent, que la vérité et la vertu ne sauraient être pour elle la source d'aucunes fécondes, d'aucunes puissantes inspirations. De là une conséquence que l'incrédulité a fort bien su tirer contre la religion et qui avait de soi une telle force, qu'elle n'a pu être affaiblie que par le grand écrivain de notre siècle qui a rendu un si éclatant hommage au génie du christianisme.

Est-il indifférent à un chrétien qu'un professeur de littérature dans une chaire universitaire renouvelle toutes les plaisanteries de Voltaire contre la Bible ; ou avec Bossuet, fasse admirer la sublimité de la poésie sacrée. Une critique défavorable du style des Pères de l'Église inspirera contre eux des préjugés qui empêcheront qu'on ne les lise, au lieu qu'une juste appréciation de l'éloquence de leurs écrits, portera à y chercher et y fera trouver, avec la tradition qui atteste la vérité de la foi catholique, des trésors d'enseignements salutaires, de sublimes idées, et de nobles et généreux sentiments.

On vantera peut-être encore les écrivains du siècle de Louis XIV, quoiqu'ils soient peu apréciés aujourd'hui dans un certain monde prétendu littéraire : mais on dira que ce l'on admire en eux est dû à l'imitation des anciens, au lieu de reconnaître avec Chateaubriand, que même sous les formes payennes, qu'ils ont malheureusement trop souvent employées, l'inspiration chrétienne est le principe des grandes beautés des chefs-d'œuvre de cette époque.

La littérature de notre siècle peut être aussi l'objet des leçons d'un maître ès arts ou d'un licencié ès lettres dans une chaire universitaire. Il a ses auteurs de prédilection : c'est peut-être Byron ou Gœthe : il inspire pour eux, en exagérant le mérite de la forme, réel sans doute jusqu'à un certain

degré, une admiration qui ira faire chercher dans leurs livres le désenchantement de tout, le mépris des croyances qui ont fait vivre les sociétés, le scepticisme et le désespoir.

Un professeur sera peut-être un admirateur de ces œuvres qui ont une une grande vogue de nos jours. Pour lui, la littérature qu'il préconise, c'est celle représentent Alexandre Dumas, et surtout Victor Hugo. Il trouvera sans doute quelque chose à blâmer dans les *Misérables* et *Quatre-vingt-treize*; mais il exaltera la verve de l'auteur, la hardiesse et l'élévation de ses idées, les formes pittoresques de son style, son habileté à produire des scènes qui amènent de saisissantes émotions: c'est ainsi qu'il excitera le désir de lire ces productions monstrueuses qui révoltent et la morale et le goût. – Le beau, c'est le laid. Oui, c'est bien là la devise de cette école littéraire. Contredire les idées morales qui ont fait jusqu'à présent le bonheur des sociétés, intéresser en faveur du vice, fixer l'attention sur les scènes les plus hideuses, exciter la sensibilité pour ce qui doit produire l'horreur, se plaire à présenter, en l'exagérant outre-mesure, ce qu'il y a de plus misérable et parfois de plus grotesque dans la nature, inventer des formes de style de la plus ridicule bizarrerie, abaisser le langage au niveau de ces idées et de ces sentiments : voilà le laid, qui est le beau idéal de ces écrivains ; voilà à quelle école de goût s'élève une grande partie de la société ; c'est un retour à pas précipités vers la barbarie.

Ainsi quand la raison s'affranchit du joug de la foi, que le cœur n'a plus la morale évangélique, pour contrôler ses inclinations, l'intelligence se dégrade : elle s'abêtit, elle emploie, pour s'exprimer, un langage sans règle, sans dignité, désordonné comme ses principes, abject comme ses goûts.

Il en est temps, si la religion ne vient pas au secours de la littérature, celle-ci va bientôt mettre la société dans un état intellectuel et moral qui lui prépare et des ignominies et des désastres. M. de Bonald a dit une parole fameuse : la littérature est l'expression de la société : ainsi quel indice de dégradation chez un peuple, qu'un goût littéraire auquel on n'offrirait que des romans, des drames, du caractère que j'ai signalé ! Et ne peut-on pas dire aussi que la société est la réalisation

de la littérature ? ses mœurs deviennent celles dont elle trouve l'expression dans les livres, objet de ses lectures

Eh bien ! où en serait dans un prochain avenir notre propre pays, si ces œuvres au fond immoral et à la forme affranchie de toute règle, dont se compose en grande partie la littérature française contemporaine, venait à l'envahir ? On les retrouve en plus ou moins grand nombre dans certaines salles de lecture ; on les a vues s'étaler sur des tablettes de libraires : malheur à la jeunesse qui va pervertir là son esprit et son cœur. Je dois le dire : l'opinion publique de notre patrie, si honnête encore, parcequ'elle est si religieuse, anathématiserait des productions licencieuses. Mais on voit s'introduire de plus en plus un goût pour le roman, qui d'abord dénote un certain affaiblissement des forces intellectuelles et morales, et qui, devenant une passion, serait en proie à une soif d'émotions, que l'on chercherait bientôt à désaltérer à des sources impures, auxquelles peu à peu on ne ferait plus scrupule de s'abreuver.

Lire des œuvres romanesques, de pure imagination : c'est, je ne dis pas seulement le délassement, mais l'occupation d'un grand nombre ; et composer des productions de ce genre, ce semble aussi être l'objet que quelques-uns de nos compatriotes veulent donner exclusivement à leurs talents. Les littérateurs d'un pays ne doivent pas être que des romanciers.

Je suis heureux de le dire ; la gloire littéraire qui a commencé à se lever sur notre patrie est due surtout à des œuvres d'apologétique chrétienne, d'histoire, d'éloquence, de grande et noble poésie : qu'elle marche dans cette voie ouverte devant elle avec tant d'honneur. La beauté et la grandeur des dogmes catholiques, source inépuisable de profondes contemplations et de sublimes inspirations ; les principes de l'ordre social et moral à défendre contre tant d'attaques dont ils sont l'objet ; les faits héroïques dont notre histoire nationale abonde ; ces belles mœurs canadiennes qui faisaient naguères, et qui jusqu'à un certain point encore aujourd'hui, font l'honneur de notre patrie : cette terre du Canada, si magnifique par les fleuves qui l'arrosent, et par la beauté et la variété de ses sites tour-à-tour si gracieux, si pittoresques, si grandiose : voilà

une noble matière offerte à ceux à qui le ciel accorde le don du génie ; formé sous l'influence de cette forte éducation classique due partout en ce pays à la religion, un goût pur et délicat revêtira leurs productions de ces belles formes qui sont essentielles à une œuvre vraiment littéraire : et la gloire répandra sur leurs auteurs un éclat, dont la patrie elle-même resplendira aux yeux des contemporains et de la postérité.

Ainsi notre honneur national est intéressé à ce que l'union de la religion a avec les lettres soit maintenue, et mon humble parole a pour but de provoquer une protestation patriotique contre le divorce fatal que l'on cherche à établir à leur égard.

5ème. DISCOURS.

LA RELIGION ET LE DROIT.

Les discours, qui ont été entendus jusqu'à présent, ont eu pour but de démontrer la nécessité de l'intervention de la religion dans les matières qui sont l'objet des études classiques, ou de ce qui s'appelle la faculté des lettres. Mais les Universités ont un enseignement propre à préparer ceux qui en suivent les cours aux professions dites libérales : Elles ont spécialement des chaires de droits, où les professeurs énoncent des doctrines qu'auront à suivre l'avocat, chargé de la défense de la fortune, de l'honneur, de la vie des citoyens, le magistrat qui exerce le suprême ministère de la justice, et même l'homme d'état appelé à faire les lois qui doivent régir son pays. Un cours universitaire ne se borne pas à donner la connaissance et l'interprétation de la législation en force dans une société particulière ; il remonte aux principes mêmes des lois ; il traite du droit naturel, du droit social. Qui ne sent l'extrême importance de cette haute et noble étude ?

Or voici ce que l'on dit : la science du droit ne doit tolérer aucune ingérence de la Théologie dans son domaine ; elle se suffit à elle-même, elle a des principes qui lui sont propres et qui ne relèvent d'aucune croyance religieuse.

Messieurs, j'ouvre le traité *Des lois civiles* d'un jurisconsulte, devant lequel la magistrature et le barreau inclinent respectueusement la tête, Domat. Or, au premier livre de son ou-

vrage je trouve cette proposition énoncée. " C'est l'esprit de la religion qui est le principe de l'ordre où devrait être la société ; et celle-ci doit subsister par l'union de la religion et de la police, lesquelles doivent s'accorder et se soutenir mutuellement." C'est la raison, formée sans doute à l'école de la religion, qui s'exprime ainsi. Entendez maintenant l'Eglise elle-même : elle condamne les propositions suivantes, 56 et 57 du Syllabus : " Les lois morales n'ont pas besoin de la sanction divine, et il n'est pas du tout nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger.

" Les sciences des choses philosophiques et morales, de même que les lois civiles, peuvent et doivent être soustraites à l'autorité divine et ecclésiastique. "

Cette thèse de l'enseignement catholique, je viens la soutenir devant le tribunal de la raison.

La société a pour fondement la justice ; la justice la stabilité du droit ; le droit est ce qui est dû à chacun. Mais qu'est-ce qui est dû à chacun ? Voilà la question. Pour la résoudre, il faut remonter aux premiers principes de la société. Mais tout d'abord ne doit-on pas se demander ce qu'est la société elle-même, quelles sont ses lois constitutrices, sur quelle base repose la justice qui doit s'y exercer.

Voulez-vous entendre, sur ce qu'est la société par rapport à l'homme, le grand docteur de la séparation de la religion de l'ordre intellectuel et social, cet homme dont tout le 18e siècle et le 19e en partie ont acclamé avec tant d'admiration les doctrines ? Écoutez : " Il est impossible que l'homme, dans l'état de nature, soit méchant et malheureux. N'est-il pas au contraire incontestable qu'il est bon et heureux, et qu'il demeure tel tant qu'il demeurera dans l'état où la nature la placé ..... La société seule déprave l'homme et le rend misérable. Il doit pour rentrer dans la route du bonheur, renoncer absolument à l'état social et à ses institutions. Reprenez, ô hommes, puisqu'il dépend de vous, votre innocence antique ; allez dans les bois perdre la mémoire des crimes de vos contemporains. "

Si Jean-Jacques Rousseau a pu écrire cette monstruosité dans son *contrat social*, qui empêche qu'un professeur de droit

anti-chrétien n'en renouvelle l'expression ? L'absurdité n'a pas de précipice dans lequel ne tombe celui qui est privé de la lumière de la foi.

La société, l'expérience le démontre, est nécessaire à l'homme pour la conservation de son existence terrestre, pour le développement de ses facultés intellectuelles, pour son éducation morale, pour la satisfaction de son cœur, pour tout le bonheur de sa vie. L'homme est essentiellement social ; vouloir le ramener à l'état sauvage, c'est combattre la nature, c'est-à-dire, Dieu, qui l'a créé pour la société.

Je le veux, l'extravagance de Rousseau n'a guères de partisans aujourd'hui. La société est reconnue nécessaire ; mais pour qu'elle subsiste, il lui faut une organisation : il faut des lois et une autorité qui les impose et qui les sanctionne. Que le pouvoir politique se soit établi insensiblement par une sorte de dérivation de la puissance paternelle ; ou, que par une nécessité produite par les circonstances, il se soit trouvé de fait entre les mains d'hommes puissants qui, en maintenant l'ordre, ont pu acquérir un certain droit au commandement : ou qu'il vienne d'un contrat primitif, où le peuple ait lui-même immédiatement conféré le pouvoir ; cette autorité, d'après l'enseignement de la religion, vient de Dieu, car elle est indispensable au maintien de la société que Dieu a constituée. C'est lui qui investit l'homme ou les hommes appelés à gouverner le peuple du droit de régner, de faire des lois, et qui impose à la société le devoir d'obéir. C'est la déclaration expresse de Dieu même ; *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt.* Et l'Apôtre dit que tout pouvoir légalement constitué, vient de Dieu, et qu'il y a obligation en conscience de lui être soumis.

Eh bien ! il ne manquerait pas de professeurs dans une chaire de droit politique pour dire : La souveraineté ne vient pas de Dieu, mais du peuple seul ; il peut l'ôter, quand il le veut à qui il l'a donné ; il n'a pas besoin de raison pour valider ses actes ; s'il veut se faire du mal à lui-même, il est libre de le faire. Ces propositions, on le sait, ont été textuellemeet soutenues par nombre de publicistes. C'est d'après ce principe que tant de révolutions ont ensanglanté notre siècle ; c'est le droit invoqué par la Commune de Paris, qui a été professé par

Rochefort, et dont on veut relever la chaire. On peut comprendre que la religion se croie intéressée, au nom de l'ordre, de la société, de la paix que sa mission est de maintenir, à protester contre cette théorie du brigandage, du meurtre et de l'incendie.

On a entendu naguères ce cri sauvage : la propriété, c'est le vol. C'est le grand axiome du droit révolutionnaire. Adopté par la conscience de tout ce qu'il y a de plus cupide chez une illustre nation, il a formé en peu de temps cette secte déjà nombreuse des communistes, qui épouvante le monde du plus grand effroi. Mais qui a émis cette maxime subversive ? La même bouche humaine, — pourquoi suis-je forcé d'employer un terme qui me paraît impropre ? — la même bouche, qui a dit aussi dans un frénétique délire : Dieu, c'est le mal. Cette double parole de Proud'hon montre comment la négation de l'ordre divin amène la ruine de l'ordre humain. Il y a une corrélation nécessaire entre l'incrédulité, et les doctrines les plus funestes à la société.

Sans doute, ceux qui possèdent, quelque irréligieux qu'ils soient, repoussent la maxime que je viens de rappeler : ils sont intéressés à le faire. Toutefois, le socialisme se formule doctrinalement : Tous les hommes sont égaux, dit-il, la nature leur a donné les mêmes droits. Pourquoi à un homme la misère, à son voisin la richesse ? Pourquoi celui-ci reçoit-il de sa naissance sans aucun effort, aucun travail de sa part, toutes les jouissances au moyen de la fortune, tandis que celui-là, dont la sueur couvre les membres fatigués, n'obtient le plus souvent qu'un aliment grossier ? Rétablissons l'égalité naturelle : partageons les biens, les monceaux d'or, les palais et les demeures royales.

Cette argumentation du point de vue temporel n'est pas sans quelque valeur. Sans doute la raison peut y donner une réponse, laquelle, toutefois, ne peut produire une conviction à toute épreuve. Mais la solution de la question n'est-elle pas donnée péremptoirement par la Révélation ? Celle-ci nous montre Dieu imposant à l'homme le travail, et lui donnant par là le droit de posséder la terre dont il a pris possession par son labeur ; elle nous fait voir, dans le plus ancien des livres, la

propriété établie dès les premiers âges du monde, et comprimée par l'autorité divine qui défend et punit le vol. Et surtout elle donne raison de l'inégalité des fortunes dans la loi providentielle qui l'a permise, pour faire acquérir au riche le mérite de la charité, au pauvre, celui de la patience, et qui destine à l'un et à l'autre, dans une autre vie, une récompense proportionnée à la valeur des mérites ; le pauvre, qui se résigne au sort que Dieu lui a fait, trouvera dans la béatitude de l'éternité une compensation à sa misère du temps. Cherchez en dehors de l'ordre surnaturel une explication de l'inégalité des fortunes, et vous ne la trouverez point. C'est ce qu'a exprimé énergiquement un homme du peuple, dans une grande assemblée à Paris : On nous a pris Dieu, s'écriait-il, il faut maintenant qu'on nous rende la fortune. Aussi le professeur, qui remonte jusqu'aux premiers principes du droit, ne pourra répondre aux objections du communisme, qui s'expriment en faits d'une si déplorable évidence, qu'en demandant l'aide de la religion, et en finissant par en appeler, comme le prédicateur, à la vie éternelle.

C'est la loi qui fait la morale : voilà un principe familier au droit social du dernier siècle. C'est la bonne ou mauvaise police, a dit Helvétius, qui rend les hommes bons ou méchants. Raynal, Boulanger et autres philosophes de cette époque ont répété la même maxime : certaines écoles de notre siècle ne l'ont pas répudiée. Croyez-vous que la société se maintienne avec une semblable législation ? L'omnipotence accordée au fait de la loi et non à sa justice rationelle, n'est-ce pas l'asservissement à la force ? La religion a un autre principe. Une loi humaine n'est juste pour elle, qu'autant qu'elle impose à la société une prescription, ou une prohibition qui soit une conséquence plus ou moins immédiate d'une loi divine : et voilà pourquoi elle fait une obligation de conscience d'obéir aux lois positives et civiles.

Maintenant, entrons dans la considération de certains objets de la législation positive, pour voir si la religion n'a pas à s'en occuper.

Il y a une société naturelle qui a des droits et des devoirs qu'elle tient du Créateur, et qui sont indépendants de l'autorité ci-

vile, quoique celle-ci puisse et doive intervenir pour leur donner son appui, et en régler l'exercice en certains cas. Quelles sont les limites dans lesquelles doit se renfermer le pouvoir politique à l'égard de la famille ? On le sait : des législations antiques, entre autres, celles de Perse et de Sparte, ont proclamé que, même dans le bas âge, les enfants n'appartenaient pas à leurs parents, mais à l'État. Au dernier siècle, toute l'École Encyclopédique, Rousseau en tête, a soutenu qu'aussitôt que les enfants n'ont plus besoin du père et de la mère pour se conserver, le lien formé avec eux se dissout de droit.

Et aujourd'hui tout le parti révolutionnaire ne demande-t-il pas en France que l'éducation soit laïque et obligatoire ? c'est-à-dire, qu'elle enlève aux parents le droit de faire instruire leurs enfants comme ils le veulent, selon ce qu'ils croient leur convenir davantage ? En vain l'on dirait qu'on leur laisse le soin de pourvoir à l'éducation religieuse : si celle-ci est entièrement séparée de l'instruction profane, elle se donnera difficilement et n'exercera guères d'influence. " La religion, a dit M. Cousin, est la base la meilleure, et peut-être la base unique de l'instruction populaire. " — La législation demandée par l'école irréligieuse a pour but au fond d'enlever au père et à la mère le droit de former leurs enfants à la religion et à la morale : ce qui est cependant un devoir que Dieu leur impose, et que l'Église doit sans cesse leur rappeler.

Et la loi civile ne peut-elle pas toucher à ce qui fait la base même de la famille ? Le clergé ne proteste-t-il pas de toutes parts contre le mariage civil, déjà introduit ou que l'on veut introduire dans le code de diverses nations ? Oublie-t-on la discution qu'a causée dans notre pays la question du divorce ? — Et puis, laissez l'esprit chrétien abandonner de plus en plus la société, par suite d'une éducation où la religion n'aura plus de part, les mœurs orientales s'y introduiront, et le droit, qui a déjà admis la polygamie successive, abrogera ses proscriptions contre la polygamie simultanée.

Maintenant est-ce que le droit qui régit les relations des citoyens entre eux sera toujours conforme à la morale, à la justice naturelle, dont l'Église est la gardienne et l'interprète ? La religion n'aurait-t-elle pas à réclamer contre une législation

qui permettrait l'usure à proprement parler, ou qui autoriserait des contrats blessant quelque précepte du Décalogue ? La science sacrée a son traité *De jure et justitiâ*; c'est l'un des plus importants et des plus difficiles de la Théologie. On y voit partout les mêmes titres que ceux du Code Civil. Or, quel embarras créerait pour la conscience, et quel trouble préparerait à une société chrétienne, une prescription légale, objet d'une prohibition religieuse ?

Mais voici une matière où le droit civil se trouve en rapport immédiat avec le droit ecclésiastique ; je veux dire les relations entre l'Église et l'État. Oh ! j'entends une réponse qui croit prévenir toute difficulté : l'État ne s'occupera nullement de l'Église : il n'aura rien à démêler avec elle ; il ne fera aucune loi sur ce qui peut la conserver. — C'est donc à dire que l'autorité civile qui est instituée pour protéger la vie, les propriétés, l'honneur des citoyens, laissera la religion, seule base de la société, sans aucune intervention qui l'empêche d'être insultée dans ses enseignements, qui puisse favoriser le soutien de ses ministres et l'érection de ses temples, qui sanctionne quelques-unes de ses lois indispensables à l'ordre social ? Tout ce qui porte un caractère sacré sera exclu de toute protection civile et Dieu devra être mis hors la loi. Qu'on ne trouve pas étrange que l'Église proteste contre un principe qui proclame qu'elle n'a aucun droit à réclamer de la société.

Mais il ne s'agit pas seulement de protection à donner à l'Église par la loi ; celle-ci ne doit pas avoir de prescriptions qui la blessent. Or la législation civile doit nécessairement être en contact, sur bien des points, avec l'autorité ecclésiastique. Respectera-t-elle toujours les droits de celle-ci ? Mais voyez donc ce qui se passe partout ! N'est ce pas la persécution de l'Église s'exerçant au nom du droit politique et civil ? Oui ! c'est au nom de la loi qu'en Prusse, en Suisse, au Brésil, les Évêques sont arrachés violemment de leurs demeures, traînés ignominieusement devant les tribunaux, et condamnés à l'amende et à la prison, ou aux travaux forcés. C'est au nom de la loi que les religieux et religieuses sont chassés de leurs monastères, et condamnés à la pauvreté, et ce qui est incomparablement plus pénible pour eux, à l'impuissance de remplir

leurs obligations envers Dieu et leurs devoirs envers la société. C'est au nom de la loi que tous les biens ecclésiastiques sont enlevés à leurs propriétaires et deviennent la possession de l'État. Et c'est au nom d'un prétendu droit des peuples que le chef de l'Église lui-même, le Vicaire du Christ, s'est vu enlever son pouvoir temporel par un acte de brigandage, qui sera une des plus grandes abominations dont l'histoire aura à enrégistrer le récit dans ses annales.

Mais qu'est-il besoin d'aller chercher des faits en dehors de notre pays ? Un procès retentissant, qui se poursuit encore, n'a-t-il pas montré des jurisconsultes, invoquant la loi pour forcer le prêtre à un acte sacrilége, et soutenant cette injuste prétention avec une déclamation furieuse contre ce que les catholiques ont de plus cher ? Et ces hommes même qui, au nom de la légalité, ont insulté l'Église, et ont voulu exercer sur elle une violence tyrannique, sont ceux qui prétendent que le Droit qu'ils enseignent ne peut avoir de rapports avec les croyances religieuses. Je le demande, est-ce que plus tard, il ne pourrait pas se former ici comme ailleurs, une jurisprudence, qui professerait les principes condamnés par l'Église dans les proprositions du Syllabus, dont voici le texte :

" Il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église, et les limites dans lesquelles elle peut les exercer. "

" L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et le régime spirituel. "

" En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut. "

Or qu'arriverait-il si notre législation renfermait des lois, dont l'accomplissement serait contraire à la conscience des Catholiques ? Ceux-ci seraient forcés de répéter le mot célèbre des apôtres devant le Sanhédrin : *Non possumus.* Alors il faudrait les contraindre à se soumettre par le moyen de la violence ; c'est-à-dire que la persécution contre l'Église commencerait. Devant ce qui se passe aujourd'hui en tant de contrées, on ne saurait dire que l'hypothèse que j'exprime est une chimère.

Oui ! voulez-vous devenir des persécuteurs ? En voici le moyen infaillible. Proclamez d'abord que la religion n'a rien

à faire avec la législation, laquelle doit être entièrement soustraite à son contrôle ; faites ensuite un code à votre guise : il s'y trouvera, soit par ignorance, soit par votre haine des principes religieux, des lois auxquelles l'obligation d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes forcera de désobéir. Eh bien, préparez des prisons pour recevoir les fidèles, les prêtres, les Évêques, qui prêts à rendre à César ce qui est à César, lui dénient le droit d'exiger pour lui ce qui est à Dieu.

Un mot devenu célèbre a été dit dans notre siècle par le souverain d'un petit État forcé de céder aux exigences d'une grande Puissance : Vous avez le droit de la force et moi j'ai la force du droit. Une législation qui blesserait la religion, principe et soutien de toute justice, ne saurait jamais avoir la force du droit, et si elle fait exécuter ses prescriptions, alors elle n'est que le droit de la force.

Mais je me flatte qu'il n'en sera pas ainsi dans notre société. Le gouvernement, la législature, la magistrature ont donné des témoignages éclatants de leur désir de respecter les droits religieux et de ne pas envahir le domaine sacré. Un des citoyens les plus distingués de notre pays, par la haute place judiciaire qu'il occupe, et par l'estime que lui attirent ses éminentes qualités personnelles, a écrit : " Le droit canonique régissant l'Église, toutes les matières ecclésiastique sont de son ressort, et non-seulement les matières ecclésiastiques, mais encore les matières civiles de juridiction mixte, le mariage par exemple. " — Et afin de faciliter la connaissance du droit canonique aux hommes de loi, à qui il la juge indispensable, il publie actuellement la traduction de l'abrégé des *Institutions canoniques* de Devoti, auteur qui fait autorité en cette matière.

Que notre droit civil soit toujours en harmonie avec le droit religieux, il sera plus respecté de ceux qu'il aura à régir ; et notre pays ignorera les troubles et les violences que tant d'autres contrées ont à souffrir. L'union de l'Église et de l'État dans la législation, c'est ce qui doit produire l'ordre, la paix et la justice dans une société.

6ème. DISCOURS.

LA RELIGION ET LA MÉDECINE.

Honora medicum propter necessitatem ; etenim illum creavit Altissimus ; à Deo est enim medela.

Honorez le médecin à cause du besoin que vous en avez : Dieu l'a créé : c'est de Dieu que vient tout remède.—C'est ce que nous lisons au livre de l'Ecclésiastique.

En m'entendant commencer ce discours par un texte de l'Écriture à la façon des prédicateurs, on me demandera sans doute avec étonnement si c'est un sermon que je viens faire. Je réponds : Non pas précisément, mais quelque chose cependant qui y ressemble.— A quel propos ? va-t-on dire : la médecine n'a rien à faire avec la religion ; l'art médical ne veut point de rapport avec la science théologique.— Eh bien, c'est cette assertion que je viens combattre, et je pose la thèse, que la faculté de médecine dans une Université doit subir le contrôle de l'autorité religieuse.

Oui, selon la parole sacrée, nous devons honorer le médecin ; c'est la Providence divine qui l'envoie. Dieu a permis la maladie pour l'épreuve de l'homme, qui, par elle, obtient le mérite de la patience, de la résignation, et à qui elle fait penser à la mort, en l'engageant à se préparer à paraître devant le Juge suprême. Mais toute infirmité humaine ne conduit pas au terme fatal ; la douleur, dans les desseins providentiels, peut n'être infligée que passagèrement : cependant, il faut que l'homme sente toujours sa dépendance du souverain maître de la vie et de la mort : il ne peut par lui-même, à son désir, se rendre la vigueur et la santé. Mais Dieu a mis dans certaines matières de la créaton la propriété de guérir ou de soulager. La nature de leur valeur curative, du moins pour un grand nombre d'entre elles, ne s'acquiert pas facilement par tout le monde, et la manière de s'en servir demande un art tout particulier : il faut une connaissance approfondie du corps humain, et de la cause des lésions dont il souffre. On le sent, il y a besoin pour cela d'une étude toute spéciale qui exige de longs

travaux. Eh bien, l'homme qui acquiert cette science par laquelle il connaît la maladie et le moyen de la guérir, c'est le médecin, que Dieu a préparé pour le soulagement des souffrances humaines : *creavit eum Altissimus.*

N'est-il pas une image de la bonté et de la puissance divine ? Voyez-vous cet infortuné en proie à d'atroces douleurs ? il appelle le médecin avec empressement ; il semble éprouver par l'espérance d'un prompt secours un certain soulagement à sa souffrance. Il exprime son mal et ce qu'il en croit la cause : tout en lui fait entendre cet accent de douleur et de confiance : soulagez-moi, guérissez-moi. Mais ne le voyez-vous pas ? c'est la prière qu'il adresse à Dieu même. Le médecin ne sent-il pas alors qu'il a une mission divine ? Il lui est donné de tempérer, d'enlever la souffrance, de faire cesser les gémissements déchirants arrachés aux hommes les plus forts par de cruelles infirmités. Bien plus, la mort est là ; elle s'est déjà emparée jusqu'à un certain point de ce corps dont elle a commencé la dissolution : mais le médecin, par les ressources de son art en triomphe ; il opère en quelque sorte une résurrection ; il retient la vie qui a fait s'échapper et il lui fait reprendre toute sa force et toute sa vigueur. C'est un enfant qu'il rend à sa mère dont le cœur était déjà si déchiré ; c'est un père qu'il conserve à une famille dont il est le seul soutien ; c'est un citoyen à qui il permet de rendre encore à la patrie d'éminents services.

Eh bien, cet homme de qui, en nombre de cas, peut dépendre la vie ou la mort des autres hommes, croyez-vous que la religion n'ait pas à s'intéresser à la manière dont il exerce le ministère si important que la providence lui a confié ?

Il faut au médecin la science que donnent de fortes études personnelles, les leçons et l'expérience à laquelle forment de savants professeurs et d'habiles praticiens ; mais elle ne peut s'acquérir qu'en lui consacrant un temps, faute duquel elle ne serait qu'illusoire. Il est assez facile de se procurer dans un temps restreint, des connaissances superficielles qui permettent de subir un examen, que l'on sait ne devoir pas être sévère. La société ne serait-elle pas en droit de réclamer contre des études médicales faibles et précipitées, ou contre des procédés qui

éludent les lois, établies pour ne par laisser la santé et la vie des citoyens entre les mains de l'ignorance et l'empirisme ? Ne trouverait-elle pas des garanties particulières dans une Université, où un contrôle religieux veillerait à la force des études, et à des examens où l'on songerait moins à ouvrir une prompte carrière aux candidats, qu'à constater s'ils sont préparés à remplir leurs si importants devoirs !

Et puis, ne croit-on pas que ce même contrôle religieux protégerait plus sûrement la morale des jeunes étudiants que ne laissent pas sans quelque danger certaines parties de la science médicale, et qui serait plus exposée encore dans la pratique de l'art, si elle n'avait pas été affermie par l'ensemble des doctrines et des pratiques chrétiennes se perpétuant de la famille au collége, du collège à l'Université ou à l'École des Facultés.

Un médecin doit-il être religieux ? Voltaire va nous donner la réponse : Je suis intéressé, dit-il, à ce qu'un prince ait de la religion ; car s'il n'en a pas, et s'il trouve quelqu'avantage à ce je sois pilé dans un mortier, je suis bien sûr d'être pilé. Je dirai de même : si mon médecin n'a pas la crainte de Dieu, qui l'empêcherait de tenter sur moi, aux dépens de ma vie, l'expérience de tel remède ? qui le forcera, s'il a un intérêt quelconque à ne pas le faire, à me donner telle attention, tel soin dont l'omission peut amener pour moi la mort ?

Sans doute la conscience du médecin peu être formée autrement que par un enseignement religieux directement reçu dans ses études professionnelles ; mais aussi elle peut se perdre par les leçons qu'il entend. L'école médicale qui a eu le plus de vague dans une partie de notre siècle, n'a-t-elle pas hérité du matérialisme du siècle dernier ? Il suffit de citer les noms de Cabanis, de Broussais, de Bichat. Même aujourd'hui, la négation de Dieu, de l'âme, du libre arbitre, de la morale, entre dans l'enseignement d'un grand nombre de médecins de la France, de l'Allemagne ; on professe ouvertement que la conscience est une propriété de la matière, qu'un crime est le résultat inévitable de la passion qui aime. Voyez jusqu'où ces théories peuvent conduire. En Suisse le docteur Maleschoff,

dans son ouvrage sur la circulation de la vie, a écrit : " Quel n'était pas le prix de cette poussière, que les anciens déposaient dans des urnes cinéraires au fond des tombeaux ? elle contenait la matière qui donne aux plantes le pouvoir de créer les hommes. Il suffirait d'échanger un lieu de sépulture contre un autre, après qu'il aurait servi un an ; on aurait ainsi au bout de six ou dix ans, un champ des plus fertiles qui créerait des hommes, en même temps qu'il augmenterait la quantité des céréales."

Le matérialisme triomphe à l'école de médecine de Paris. Tout récemment, on a entendu une grande partie de la jeunesse, fréquentant les cours de cette école, s'écrier : *vive le matérialisme* : et une thèse a été soutenue à cette faculté, où l'on engage les médecins, parce qu'ils connaissent, eux, la nature humaine, à ne pas se faire les complices des magistrats et des juges sous le rapport de la responsabilité morale des actes humains. Un dictionnaire, mis généralement entre les mains des étudiants en médecine, jusque dans ce pays même, celui de Nyston, n'est-il pas imprégné de matérialisme ?

Il n'y a pas deux mois, un chef de clinique à l'Hotel-Dieu de Paris, traitant d'une maladie incurable et extrêmement douloureuse, disait aux élèves, dans une séance publique : " Dans ces conditions, la vie devient insupportable, et on ne peut qu'en souhaiter la fin : néanmoins, nous ne pouvons pas, nous, médecins, travailler à l'abréger : ce n'est pas notre rôle : mais le malade, c'est différent, et quoiqu'en puisse dire *la liturgie* (sic), je soutiens qu'il a le droit de se tuer ".

Un professeur qui a le malheur de ne pas croire à l'âme humaine, n'affirmera pas nettement la grossière erreur à laquelle il est en proie, devant des élèves dont il sait qu'il froisserait les idées religieuses et morales. Mais il exposera l'organisme vital du corps humain, de manière à en exclure l'âme ; il expliquera tout sans l'intervention de celle-ci : l'activité du principe spirituel dans le fonctionnement de la vie étant nullifiée, il sera facile d'en venir à la négation de sa réalité.

Je veux le croire, rien de semblable n'est à craindre dans nos écoles actuelles. Mais le matérialisme se trouve plus ou moins explicitement dans beaucoup de traités sur l'art médi-

cal qui, n'étant pas sans mérite sous le rapport de quelque partie de la science, peuvent, à cause de cela, attirer des lecteurs : n'est-il pas à craindre que peu à peu cette erreur monstrueuse ne s'introduise dans nos Facultés ?

Il est un principe, emprunté à l'art médical, qui trouve ici son application :

Principiis obsta : sero medicina paratur,
Cum mala per longas invaluere moras.

"Arrêtez le mal à son principe : le remède vient trop tard, quand depuis longtemps le mal exerce son empire."

Eh ! le principe du mal, dont nous redoutons la funeste influence, le voici qui apparaît : il est dans la thèse que la religion n'a aucun contrôle à exercer sur la médecine. Proclamez la science médicale, affranchie de tout enseignement théologique, vous la verrez bientôt assimiler l'homme à la brute, et par conséquent n'avoir égard à aucun principe moral dans le traitement qu'elle aura à lui donner. Il faut de suite s'opposer à cette émancipation qu'elle réclame : *Principiis obsta.*

Là où il y aurait une faculté médicale qui reconnaîtrait une autorité religieuse, les doctrines spirituelles les plus conformes aux principes théologiques y seraient enseignées, le matérialisme réfuté, et la jeunesse mise en garde contre les tendances dangereuses à la foi ou la morale, qui se trouvent dans certaines écoles, ou dans certains auteurs.

Et puis, il ne s'agit pas seulement de la question capitale de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. Il est des cas où l'Église elle-même a recours à la science médicale, et cela pour porter un jugement, qui a la plus haute importance. Il s'agit pour elle de la canonisation d'un saint ; elle ne peut la décider que lorsque Dieu a en quelque sorte révélé la sainteté de la personne à laquelle il est question de faire rendre cet honneur sacré. Mais la voix de Dieu, c'est le miracle ; l'auteur de la nature peut seul déroger à ses lois : quand cette dérogation a lieu, il y a nécessairement une intervention divine. Or, le plus souvent, le miracle, c'est une guérison accomplie dans des circonstances, où il est évident que l'énergie naturelle, ou l'art médical n'a pu l'opérer. Toutefois, pour constater ce passage subit d'une maladie mortelle à une santé plei-

ne de vigueur, le médecin est appelé à rendre son témoignage. Or, s'il ne croit pas à la révélation, il ne pourra jamais être amené à attester qu'il y a dans le cas quelque chose de surnaturel : il en serait de même pour les extases, les stygmates, et autres merveilles de cette sorte que présente la vie des saints. Or n'importe-t-il pas à l'Eglise que dans les facultés médicales, il ne se rencontre point de professeurs dont l'enseignement attaque la possibilité, et par conséquent la réalité du miracle, que le Christ lui-même a donné comme la preuve éclatante de sa dignité ?

De plus, il est des cas où l'art médical dans sa pratique se trouve en face de questions de la plus haute gravité, parceque la vie corporelle et la vie éternelle y sont intéressées. Leur solution ne peut être donnée que par la théologie. Ses enseignements ont à déterminer en certaines circonstances la conduite que doit tenir un médecin, s'il fait cas de l'âme de son patient. Est-il indifférent à une société catholique que les hommes de l'art qu'elle emploie, croient ou non au baptême, et à l'obligation en conscience d'avertir un malade d'un danger de mort, dont l'ignorance le priverait de la réception des derniers sacrements ? Sans doute des médecins qui ne partagent pas la foi de l'Église, mais qui respectent les convictions des autres, peuvent s'acquitter de ce dernier devoir, comme nous en avons des exemples fréquents dans notre société. On sent néanmoins que, généralement parlant, et par la nature même des choses, l'identité de croyances religieuses entre son médecin et lui-même, rassurera un malade en certaines graves occasions.

Messieurs, quelque peu développées qu'aient été les considérations que je viens de vous offrir, j'ose les croire plus que suffisantes pour vous faire juger de cette maxime ; la religion n'a rien à faire avec la médecine. C'est une proposition qui exprime un manque total de réflexion et de logique, ou une hostilité plus ou moins déguisée à l'enseignement et à l'autorité de l'Église, et par conséquent elle doit être repoussée avec force par quiconque est attaché à sa foi religieuse

Maintenant, doit-on conclure de tout ce que nous avons dit que l'Eglise doit présider à tout enseignement, que ses minis-

tres doivent occuper, non-seulement, la chaire du temple, mais encore celle des écoles, et qu'en tout ordre de choses, il n'y ait plus qu'une voix qui instruise les hommes : celle du prêtre ?

Nullement ; à part les sciences sacrées proprement dites, qui on le sait, doivent être le partage des ministres de l'Eglise, toute science peut être enseignée par quiconque a des connaissances compétentes pour le faire, qu'il soit laïque ou ecclésiastique : et il est même des chaires, c lle de médecine entr'autres, qu'un prêtre ne saurait occuper.

Mais il suit de la doctrine que j'ai exposée, que tout catholique appelé à l'enseignement doit, par des études religieuses en rapport avec les matières dont il s'occupe, se mettre à l'abri du danger de propager l'erreur, et que l'autorité ecclésiastique a toujours le droit de blâmer ceux qui dans leurs leçons s'écarteraient des principes religieux.

Il suit qu'une institution quelconque qui a pour but de s'occuper de ces grandes questions où le dogme et la morale sont intéressés, fait un acte essentiellement anti- catholique en disant à l'autorité religieuse : vous n'avez aucun compte à demander à notre enseignement, aucun examen à faire de nos livres, aucune censure à porter sur nos doctrines ; nous vous faisons gloire d'être affranchis de tout contrôle clérical.

Loin de là, l'enseignement religieux doit se trouver partout ; car la religion est nécessairement mêlée à tout : elle est révélée pour redresser les erreurs de l'esprit humain si porté à s'égarer, à raison de son ignorance, des passions qui l'aveuglent, et de là l'insuffisance de ses lumières pour pénétrer dans la sphère surnaturelle.

Et la société ne saurait souffrir de cette influence de la religion à son égard, produite par l'éducation donnée par l'Église; car, selon le mot si souvent répété du plus grand publiciste du dernier siécle : la religion chrétienne qui ne semble avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-c

7ème. DISCOURS

CE QUE NOTRE PAYS DOIT A LA RELIGION

Messieurs,

Dans les discours que vous venez d'entendre, il a été démontré que les divers ordres des connaissances humaines sont nécessairement en rapport avec la religion, et que celle-ci, par là-même qu'elle vient de Dieu, a droit de les contrôler, qu'elle peut diriger l'instruction, et doit, par tous les moyens en son pouvoir, l'empêcher d'émettre des doctrines contraires à la foi et à la morale.

Mais à la question de principe, se joint une question de fait. En effet, si l'on a dit en termes explicites : " il n'est pas prudent de laisser contrôler par le clergé, de quelque dénomination qu'il soit, l'éducation classique ou universitaire, "— on a dit aussi : " il y a un courant dangereux vers la centralisation de toutes les sciences et de tous les arts vers une croyance ; le moyen de détourner ce courant, et de l'arrêter dans sa course fatale, c'est de lui opposer l'enseignement laïque et universitaire. " — Et l'on a ajouté : " Il y a des hommes du monde, qui usent leurs talents et leurs connaissances à diminuer la somme des connaissances et des libertés au profit d'une caste ou d'une secte. " Cette dernière proposition est une attaque dirigée contre le Catholicisme, quoiqu'on n'ose le déclarer explicitement. Je la repousse avec énergie, en disant qu'il n'y a qu'une honteuse ignorance ou une haine impudente, qui puisse faire accuser notre foi de favoriser l'ignorance et la tyrannie. C'est dans l'Eglise Catholique qu'ont brillé les plus beaux génies que puissent admirer les hommes ; c'est à l'Église que le monde moderne doit la science qui l'éclaire, et aussi l'ordre et la liberté qui peuvent faire le bonheur de la société ; les preuves de cette assertion se trouvent partout.

Mais je veux borner la question à notre pays ; c'est lui d'ailleurs qui est particulièrement en cause, c'est notre patrie quel'on veut soustraire à l'influence du clergé, c'est-à-dire, de la religion.

Sans doute, Messieurs, notre pays n'a ni la puissance, ni l'éclat que de longs siècles ont acquis à d'autres nations ; toutefois, il n'est pas si obscur que nous pouvons être portés à le croire. Il a son renom à l'étranger par ses beautés matérielles, la magnificence des ondes du roi des fleuves qui l'arrose, ses lacs aux vastes contours, ses rivières aux bords gracieux, ses promontoires si pittoresques, la situation magique de sa cité de Québec, et ce pont gigantesque jeté sur le St. Laurent, la plus grande merveille du monde en ce genre. Il a une histoire, dont les récits excitent l'intérêt ailleurs que chez nos compatriotes. Il a des rapports avec trois des plus grandes nations du monde : la France, par son origine ; l'Angleterre, par sa dépendance politique ; les États-Unis, par le contact habituel d'un voisinage immédiat. Il a un commerce, qui au loin et dans les plus grandes cités, fait compter avec lui. Il a une littérature que la renommée commence à glorifier.

Tout cela attire sur notre pays les regards des autres nations ; mais quand leurs yeux se fixent sur lui, ils lui trouvent un caractère tout spécial : l'esprit religieux forme sa physionomie historique et sociale. En effet, l'action catholique nous a faits ce que nous sommes. C'est elle qui a choisi les premiers colons du Canada, et envoyé en leur personne la foi, la piété, la probité peupler la terre que nous, leurs descendants, habitons encore. Elle a inspiré le courage des martyrs glorieux dont le sang a sanctifié notre sol ; elle a encouragé l'intrépidité de ces héros, qui, avec un dévouement si valeureux, ont soutenu la colonie naissante ; elle a provoqué l'esprit d'exploration, qui a produit de si lointaines et si importantes découvertes ; elle a conservé notre nationalité au milieu d'une conquête qui aurait dû nous anéantir, mais dont l'effet principal semble avoir été, dans les desseins de la Providence, notre soustraction à l'envahissement de cette impiété, qui a amené la révolution française avec tous ses désastres. Notre foi religieuse a maintenu en nous cette loyauté qui, en nous rendant fidèles à nos nouveaux maîtres, a empêché l'absorption de notre foi, de notre langue, de nos mœurs, de notre nom dans l'union américaine. C'est elle qui a couvert notre pays de ces magnifiques institutions d'éducation et de charité,

qui sont pour nous un si noble orgueil ; c'est elle qui a conservé cette dignité de mœurs qui distinguent ces qualités disparues, hélas ! chez tant d'autres peuples ; le respect pour les choses sacrées, l'honnêteté qui fait rougir le vice, la probité dans les transactions, l'urbanité dans les rapports sociaux et spécialement à l'égard des étrangers. La foi, elle apparaît aujourd'hui dans les hautes classes comme dans le peuple, dans l'administration, dans la magistrature, dans la presse presque toute entière, dans toute l'expression sociale.

C'est encore la religion qui a inspiré le dévouement de ces zouaves qui, dans la France qu'ils ont traversée, et à Rome où ils ont été en contact avec tant de milliers d'étrangers, ont excité une sensation glorieuse pour nous, et ont réveillé partout l'idée de la foi et des mœurs antiques. Ceci est un honneur pour nous ; à qui est-il dû ? à l'action du clergé.

Mais, que vient-il de se passer dans la première cité de notre pays ? Voyez cette grande fête nationale célébrée avec tant de pompe et de solennité. Assurément la démonstration qui a eu lieu en ce jour a jeté un brillant éclat sur le nom canadien. Mais avez-vous remarqué comme la religion a présidé à cette fête ? Elle en a été l'âme : elle a convoqué aux pieds des autels cette foule immense ; et dans les nombreux discours qui ont été entendus en cette occasion, elle a été saluée, glorifiée comme l'élément le plus vivace de notre nationalité, et le lien le plus fort de l'union de nos compatriotes. Chez aucun peuple contemporain, nul honneur n'a été rendu d'une manière si unanime, à la foi catholique, comme principe de la vie d'une nation.

Otez à notre pays tout ce qu'il tient de la religion, vous enlevez à ses annales ses faits les plus héroïques, à ses cités et à ses campagnes les monuments qui font leur gloire, à notre caractère national ce qui le distingue, à notre nom tout l'honneur dont il jouit.

Or, cette gloire que notre pays doit à la religion, c'est son clergé qui la lui a donnée. Jouissant d'une grande influence sur les populations, maître de tout l'enseignement, il a conservé dans notre société la foi, qui a été le principe de tout ce que notre passé et notre présent offrent à l'admiration des

étrangers. Et c'est à l'aide de la haute instruction qu'il a donnée, si largement et si libéralement, que se sont formés tous les citoyens distingués de notre pays, nos hommes politiques qui ont défendu les intérêts de notre nationalité avec tant d'éloquence et d'habileté, nos jurisconsultes qui, sur le banc judiciaire ou au barreau, ont attaché de l'éclat à leur nom, nos écrivains qui, par leurs œuvres littéraires ont acquis une célébrité qui rejaillit sur notre pays.

Non, le clergé n'a pas travaillé uniquement dans l'intérêt de ce qu'on appelle la caste sacerdotale. Sans doute, il a eu, il devait avoir pour but principal de son action l'empire de la religion sur les esprits et les cœurs, puisque c'est le devoir essentiel de son ministère ; — mais il a toujours eu en vue la prospérité, la gloire nationale.

Qu'il me soit permis de redire ici des paroles prononcées il y a 13 ans à la translation du corps de Messire Girouard. "Son esprit éclairé et judicieux appréciait tous les avantages de l'éducation : il comprenait comme elle agrandit le caractère, élève le sentiment, développe la faculté essentielle de l'homme, la raison, devient la source des jouissances les plus nobles et les plus délicates, et par là même, lorsqu'elle est bien dirigée, comme elle rend l'homme de plus en plus semblable à Dieu, à l'image duquel il a été formé...Il sentait que le pays avait besoin de défenseurs, et que l'éducation seule pouvait relever sa race, et la soustraire à une infériorité dans laquelle on chercherait longtemps encore peut-être à la maintenir.

Il avait été le condisciple, et il était l'ami intime de ce grand Évêque, l'honneur du nom canadien, Mgr. Plessis, qui avait fondé le collége de Nicolet. Je me plais à les contempler, conversant ensemble sur les moyens de faire prospérer leur pays, s'entretenant de leurs œuvres inspirées par la même pensée, l'un et l'autre voyant, dans un regard prophétique, des hommes éminents sortis des institutions qu'ils formaient pour servir la religion et la patrie, et se réjouissant dans le Seigneur d'avoir été appelés à ouvrir ces sources fécondes, où tant de générations viendraient boire ce breuvage salutaire qui entretient la vie des peuples, une saine éducation. Oh ! de l'illustre prélat et du vénérable curé, quel canadien ne peut dire.

comme du protecteur d'Israël : *Hic est amator fratrum et populi.* (II. Mach. 15—4)

Les paroles que je viens de citer répondent à l'accusation que je combats. Oui, si la fondation de cette maison a été pour Messire Girouard, l'objet de tant de sollicitude ; s'il s'est imposé tant de travaux et de fatigues ; si, renonçant à l'aisance dont ses revenus pouvaient le faire jouir, il s'est condamné à une sorte de pauvreté par l'économie qui lui a été nécessaire, c'était pour préparer des prêtres qui ouvrissent le ciel aux âmes, et des citoyens qui travaillassent au bonheur de la patrie : ce double but, grâce à la bénédiction de Dieu, il a été réalisé : le clergé montre 5 Évêques, environ 250 prêtres sortis de cette maison ; et la société civile nous fait voir un très grand nombre de citoyens de toutes les classes du pays, distingués par leur honorabilité personnelle, et par les services qu'ils ont rendus à la patrie, lesquels doivent leur éducation au fondateur du Collége de St. Hyacinthe. Et l'on insultera à la mémoire de cet homme vénérable, en appelant dangereux à la société le courant intellectuel dont il a ouvert la source !

Oh ! nous protestons de toutes nos forces pour nous et pour les anciens élèves du Collége de St. Hyacinthe, contre cette odieuse appréciation de l'éducation que l'on y reçoit. Notre chère et belle patrie, nous apprenons ici à l'aimer, à la servir : nous sommes formés ici aux qualités morales qui font le citoyen, en même temps qu'à la foi et à la piété qui font le chrétien. L'enseignement religieux est mêlé sans doute à toute l'instruction qui nous est donnée : mais l'ensemble de nos études a pour objet la science, les lettres, l'art, jusqu'à un certain point l'industrie, en un mot toutes les connaissances qui peuvent nous préparer une carrière honorable pour nous et utile à la société. Ces deux paroles retentissent sans cesse à nos oreilles : Servez Dieu et la patrie. Nous jurons de remplir ce double devoir, et nous espérons être d'autant plus dévoués aux intérêts de notre pays, que nous serons plus attachés à la foi qui jusqu'à présent a fait sa gloire et son bonheur.

8ème. DISCOURS.

CE QUE DEVIENDRAIT NOTRE PAYS SANS L'EDUCATION RELIGIEUSE.

Vous venez de voir ce qu'a été notre patrie sous l'influence de l'éducation qu'elle a reçue du clergé : j'exprimerai rapidement ce qu'elle serait, dans un avenir plus ou moins éloigné, si le prêtre n'avait plus rien à faire avec l'enseignement.

Qui ne voit tout d'abord que l'éducation classique y sera beaucoup moins florissante ? C'est le sacerdoce catholique qui a élevé tous les colléges du pays : il y donne l'instruction à bien peu de frais ; il y maintient une discipline et une conscience du devoir, qui obligent au travail, par lequel la science s'acquiert. Des établissements, exclusivement laïques, coûteraient incontestablement plus cher ; ce serait un impôt très fort pour la population ; et comme je suppose que l'on ne veut pas soustraire les élèves au contrôle de la religion pour y astreindre les maîtres, on verra bientôt, malgré les connaissances et l'habileté que pourraient avoir ceux-ci, ce que seraient, même sous le rapport littéraire et scientifique, des maisons d'éducation, où le travail n'est pas accepté, où l'enseignement n'est pas donné, comme une obligation morale.

Et quelle serait l'instruction donnée dans ces institutions, d'où tout enseignement chrétien serait exclu ? On vient de vous le faire voir ; toutes ces doctrines anti-religieuses, immorales, abrutissantes, dont on vous a fait entendre l'expression, deviendraient avec le temps les thèses qui remplaceraient celles que nous soutenons aujourd'hui ; l'incrédulité a invariablement partout le même programme. Et ici, comme ailleurs, bientôt on ravirait au clergé les établissements magnifiques qu'il a fondés avec tant de sacrifices, qu'il a fait prospérer avec tant de dévouement ; et ses adversaires y viendraient instituer des chaires, où seraient contredits tous les enseignements qu'il aurait donnés.

Ceux qui nous remplaceraient en cette maison dans un certain nombre d'annés, n'entendraient plus rappeler Dieu à leur intelligence, comme principe et fin de tout ; le Christ, objet de notre amour et de notre culte, serait renié et blas-

phêmé ; des accents de haine contre l'Église retentiraient partout dans ces salles. Au lieu du respect à toute autorité religieuse, de l'obéissance et de l'affection envers les parents, vertus auxquelles nous sommes formés en cette institution, les élèves n'y prendraient qu'un esprit d'indépendance et d'insubordination, ennemi de tout joug, de tout contrôle. Aux congrégations pieuses, organisées en ce séminaire, succéderaient des clubs où l'on s'initierait à l'esprit de la franc-maçonnerie ; et l'édification des vertus chrétiennes serait peut-être remplacée par des scandales de paroles et de faits, qui feraient de cette maison une école d'immoralité— Voyez ce qu'ont été en France un grand nombre de colléges universitaires.

Et que deviendrait la société dirigée par des hommes dont la jeunesse aurait été élevée dans l'indépendance, ou plutôt l'aversion, à l'égard de la révélation ? Elle perdrait bientôt elle-même toute conviction religieuse ; et alors notre patrie ne porterait plus cette empreinte catholique qui la rend si belle, si heureuse, et si admirable dans ses institutions, aux yeux même de ceux qui ne partagent pas notre foi. Notre beau fleuve ne roulerait plus ses ondes au milieu de rives bordées partout de ces gracieuses églises, qui portent dans les airs leurs flèches élancées surmontées de la croix. Ces noms de saints qui désignent la plupart de nos paroisses, et qui donnent à notre contrée un caractère religieux si prononcé, ces noms feraient place à des dénominations empruntées à des hommes dont la vie, peut-être, contrasterait sous plusieurs rapports, avec celle des héros du christianisme, protecteurs de nos campagnes. On ne verrait plus se déployer ces processions solennelles, ces démonstrations de la piété catholique qui sont une des grandes joies de notre peuple. On ne célébrerait plus ces fêtes religieuses, si pleines d'allégresse et d'édification, dont nous seuls, catholiques, avons le secret ; nos doux et charmants cantiques ne feraient plus retentir nos collines ou les rives de nos fleuves de leurs mélodieux accents ; l'hommage à rendre à Dieu et à sa douce mère serait peut-être permis dans le secret du temple, mais toute gloire leur serait interdite au grand air, devant le soleil, en présence de notre majestueuse ou gracieuse nature ; notre atmosphère en serait plus catholique.

Nos institutions religieuses tomberaient tour-à-tour sous les coups des ennemis du Christ et de son Église ; les enseignements de la foi ne viendraient plus éclairer les esprits, sanctifier les cœurs ; et les pauvres, les infirmes, les misérables de toute sorte, de l'ordre moral ou corporel, ne trouveraient plus cette admirable charité qui vient à leur secours dans ces hospices de tout genre, où, maintenant elle s'exerce jour et nuit avec un inépuisable dévouement.

Et quelles seraient les mœurs d'un peuple, qui n'aurait ni l'espérance du ciel, ni la crainte des châtiments de la justice divine ? Une hideuse corruption s'y étalerait partout ; la bonne foi, la charité seraient bannies de la société, et avec elles la paix et le bonheur ; la cupidité, l'ambition, toutes les passions, exemptes de tout frein, chercheraient à se satisfaire ; toute propriété serait l'objet d'une convoitise, qui recourrait à la violence pour s'en emparer ; toute supériorité aurait à subir la proscription de la haine et de l'envie.....Oh ! je frémis à l'aspect de l'avenir qui se préparerait à mon pays ! J'y vois apparaître des hommes à la figure perverse qui épouvante, au langage blasphémateur, aux mœurs cyniques, aux cœurs exhalant la haine, aux mains façonnées à la violence et teintes de sang, à toute la personne portant une expression satanique. Leur audace leur donne la puissance Les voici à l'œuvre ; sous le souffle infernal qui les anime et leur inspire un esprit de destruction, ils mettent leur jouissance à voir dans les cités et les villages les ravages des incendies qu'ils allument de toutes parts ; leurs balles ou leurs poignards ôtent la vie à ceux qu'ils ont fait l'objet de leur aversion .....

Mais que vois-je ? .....

Ce sont des fils de St. Ignace, de St. Dominique, de M. Olier... des membres du clergé paroissial ..... O Ciel ! des pontifes mêmes de l'Église du Canada ..... Ils sortent d'une prison où on leur a fait subir un traitement dont ils portent la pénible empreinte sur leurs personnes ..... Ils sont là devant une troupe d'hommes qui semblent animés des intentions les plus sinistres .....

Un signal homicide est donné..... Ils tombent sous les coups de ces misérables, qui assouvissent leur haine contre

la religion en répandant le sang de ses ministres, et en foulant aux pieds leurs cadavres .....

J'entends un cri qui s'élève : C'est une prévision trop odieuse qui ne saurait jamais s'accomplir ..... Oh ! ne le savons-nous pas ? il y a à peine trois ans, le tableau que je viens de mettre sous vos yeux, était une horrible réalité. Permettez-moi d'en appeler à vous, qui êtes venus exercer ici votre zèle, fils de St. Dominique, frères de quelques-uns des martyrs de cette fureur anti-chrétienne, et qui avez failli en être les victimes ..... vous frémissez encore de la scène que je rappelle.

Nous sommes les fils de la France très chrétienne, elle-même fille ainée de l'Église, et nous en avons conservé la foi ; mais que l'esprit de la France impie et révolutionnaire passe en ce pays : hélas ! il éprouvera les désastres qui ont désolé la contrée qui a été notre mère-patrie ; les horreurs de 93 et de la commune de Paris en 1871, se répandraient sur cette terre aujourd'hui si religieuse, si tranquille.

Partout les mêmes causes produisent les mêmes effets. Otez à Dieu son empire sur un peuple, vous le livrez à la domination de l'enfer. Mais si le ministre du Seigneur n'est pas là sans cesse pour rappeler les enseignements de la religion, les apôtres du mal, du désordre, de toutes les doctrines funestes à l'homme et à la société, s'empareront de toutes les chaires dont le sacerdoce aura été exclu. Enlever au prêtre son influence sur l'éducation, c'est donc conduire une nation à la plus déplorable ruine.

Voilà quel serait le résultat de la thèse que nous avons combattue : avec quelle énergie ne doit-elle pas être repoussée de tous ceux qui sont attachés à leur foi et à leur pays.

Mais je le dis avec assurance : elle ne saurait prévaloir dans notre société, défendue contre elle par le souvenir des services que le clergé lui a rendus. La religion continuera à y exercer son influence salutaire sur l'éducation : et notre chère et belle patrie, dont elle a fait l'honneur et la félicité jusqu'à ces jours, devra à l'esprit dont elle l'animera de plus en plus, la gloire et la prospérité, qu'en retour de la conservation de sa foi, elle peut espérer de la Providence divine pour l'avenir.

en fou-

op odi-
ne le sa-
je viens
Permet-
ici votre
s martyrs
être les
ne je rap-

e, elle-mê-
vé la foi ;
ire passe
t désolé la
e 93 et de
cette terre

effets. Otez
la domina-
n'est pas là
religion, les
s funestes à
chaires dont
son influence
la plus dé-

us avons com-
repoussée de
ays.
prévaloir dans
r des services
era à y exer-
otre chère et
ité jusqu'à ces
us en plus, la
rvation de sa
our l'avenir.